

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS  
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**DÉNOMINATION **SFPIM**Forme juridique<sup>1</sup> : **Société anonyme**Adresse: **Avenue Louise-Louizalaan**N°: **32 , boîte 4**Code postal: **1050**Commune: **Ixelles**Pays: **Belgique**Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Bruxelles, francophone**Adresse Internet<sup>2</sup>:Adresse e-mail<sup>2</sup>: **accounting@sfpi-fpim.be**

Numéro d'entreprise

**0253.445.063**DATE **23-02-2022** de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.Ce dépôt concerne<sup>3</sup> : les COMPTES ANNUELS en **EURO**<sup>4</sup>approuvés par l'assemblée générale du **20-03-2024** les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

**01-01-2023**

au

**31-12-2023**

l'exercice précédent des comptes annuels du

**01-01-2022**

au

**31-12-2022**Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ne sont pas<sup>5</sup> identiques à ceux publiés antérieurement.Nombre total de pages déposées: **89**

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

objet: **6.1, 6.2.1, 6.2.2, 6.2.3, 6.2.4, 6.2.5, 6.3.1, 6.3.2, 6.3.4, 6.3.6, 6.5.2, 6.8, 6.17, 6.20, 12, 13, 14, 15**Signature  
(nom et qualité)**Laurence BOVY****Présidente du conseil d'administration**Signature  
(nom et qualité)**Koenraad VAN LOO****Administrateur délégué**

1 Le cas échéant, la mention "en liquidation" est ajoutée à la forme juridique.

2 Mention facultative.

3 Cocher les cases ad-hoc.

4 Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

5 Biffer la mention inutile.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES  
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE  
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

**BOVY Laurence Présidente du Conseil d'Administration**

Rue des Soldats 130, 1082 Berchem-Sainte-Agathe, Belgique

Mandat: Président du Conseil d'Administration, début: 01/07/2021, fin: 01/07/2027

**VAN LOO Koenraad Administrateur délégué**

ROESELBERGDAL 9, 3012 Wilsele, Belgique

Mandat: Administrateur délégué, début: 01/07/2021, fin: 01/07/2027

**HENIN Olivier Administrateur**

PLACE SAINT BEGGE 5, 5300 Andenne, Belgique

Mandat: Vice-président du Conseil d'Administration, début: 01/07/2021, fin: 01/07/2027

**SCHOORS Koen Administrateur**

REINAERTSTRAAT 80, 9000 Gent, Belgique

Mandat: Vice-président du Conseil d'Administration, début: 01/07/2021, fin: 01/07/2027

**BERCKMOES Renaat Administrateur**

BERCHEMBOSLAAN 16, 2600 Berchem (Antwerpen), Belgique

Mandat: Administrateur, début: 01/07/2021, fin: 16/08/2023

**VAN DEN NESTE Kathleen Administrateur**

BORSBEKESTRAAT 100, 9551 Ressegem, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 20/07/2021, fin: 20/07/2027

**CALLENS Isabelle Administrateur**

Rue des Montagnes 8, 1450 Chastre, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 20/07/2021, fin: 20/07/2027

**PIRE Nicolas Administrateur**

AVENUE DE LA ROUCHEFOUCAULT 52, 1330 Rixensart, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 01/01/2022, fin: 01/01/2028

**SCHUERMANS Lieve Administrateur**

NACHTEGAALSTRAAT 13, 3590 Diepenbeek, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 01/01/2022, fin: 01/01/2028

**OMBELETS Nathalie Administrateur**

Rue Hubert Bayet 115, 6180 Courcelles, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 01/01/2022, fin: 01/01/2028

**GONZALEZ Ariel Administrateur**

Nijverheidskaai 30, 1080 Molenbeek-Saint-Jean, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 01/01/2022, fin: 16/08/2023

**HARKAY Pierre Administrateur**

Av. Rene Stevens 11, 1160 Auderghem, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 01/01/2022, fin: 01/01/2028

## LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

**BERCKVENS Dieter Administrateur**

Lijnmolenstraat 12, 9040 Sint-Amandsberg, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 16/08/2023, fin: 01/01/2028

**GODDEERIS Caroline Administrateur**

Chrisantenlaan 20, 3550 Heusden-Zolder, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 16/08/2023, fin: 01/07/2027

**MAZARS BEDRIJFSREVISOREN-REVISEUR D'ENTRPRISES BV 0428837889**

Avenue du Boulevard 21, boîte 8, 1210 Saint-Josse-ten-Noode, Belgique

Numéro de membre: B00021

Mandat: Commissaire, début: 10/05/2022, fin: 20/03/2025

Représenté par:

1 SCHUEREMANS Sébastien

Avenue de la paix 46 1640 Rhode-Saint-Genèse Belgique

Bedrijfsrevisor, Numéro de membre : A02413

**PEETERS Eddy Commissaire du Gouvernement**

KREKELHOF 31, 3360 Bierbeek, Belgique

Numéro de membre: 0

Mandat: Commissaire du Gouvernement, début: 01/12/2020

**JEHOTTE Raphaël Commissaire du Gouvernement**

AVENUE COLONIALE 9, 1170 Watermael-Boitsfort, Belgique

Numéro de membre: 0

Mandat: Commissaire du Gouvernement, début: 10/07/2021

**DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels ont / n'ont pas \* été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société\*\*,
- B. L'établissement des comptes annuels \*\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

\* Biffer la mention inutile.

\*\* Mention facultative.

## COMPTES ANNUELS

## BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>	6.1	20		
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		21/28	7.717.405.014	9.427.425.174
<b>Immobilisations incorporelles</b>	6.2	21		
<b>Immobilisations corporelles</b>	6.3	22/27	532.432	518.192
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	491.978	483.149
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	40.454	35.043
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
<b>Immobilisations financières</b>	6.4 / 6.5.1	28	7.716.872.582	9.426.906.983
Entreprises liées	6.15	280/1	246.757.391	248.747.391
Participations		280	246.757.391	248.747.391
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3	2.906.800.860	2.668.424.249
Participations		282	2.615.443.991	2.421.286.354
Créances		283	291.356.869	247.137.895
Autres immobilisations financières		284/8	4.563.314.331	6.509.735.343
Actions et parts		284	4.500.449.994	6.433.576.852
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	62.864.337	76.158.491

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<u>1.991.971.908</u>	<u>649.985.077</u>
<b>Créances à plus d'un an</b>		29	12.233.816	11.110.933
Créances commerciales		290	0	
Autres créances		291	12.233.816	11.110.933
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	66.806.156	29.681.911
Créances commerciales		40	11.145.209	2.334.153
Autres créances		41	55.660.948	27.347.757
<b>Placements de trésorerie</b>	6.5.1 / 6.6	50/53	1.726.148.715	3.285.076
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	1.726.148.715	3.285.076
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	167.769.943	566.956.240
<b>Comptes de régularisation</b>	6.6	490/1	19.013.277	38.950.917
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	9.709.376.922	10.077.410.251



	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>DETTES</b>		17/49	<u>419.812.095</u>	<u>1.157.393.881</u>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	6.9	17	41.801.589	26.501.589
Dettes financières		170/4	41.793.177	26.493.177
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	41.793.177	26.493.177
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	8.412	8.412
<b>Dettes à un an au plus</b>	6.9	42/48	375.643.849	1.128.682.140
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	0	
Dettes financières		43		840.000.000
Etablissements de crédit		430/8		840.000.000
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	3.829.321	1.625.327
Fournisseurs		440/4	3.829.321	1.625.327
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	1.155.261	827.734
Impôts		450/3	554.599	364.889
Rémunérations et charges sociales		454/9	600.662	462.844
Autres dettes		47/48	370.659.267	286.229.079
<b>Comptes de régularisation</b>	6.9	492/3	2.366.658	2.210.152
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	9.709.376.922	10.077.410.251

<sup>6</sup> Montant venant en déduction du capital souscrit.

<sup>7</sup> Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.



**COMPTE DE RÉSULTATS**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Ventes et prestations</b>		70/76A	18.622.526	11.317.140
Chiffre d'affaires	6.10	70		
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	18.296.093	10.863.669
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	326.433	453.471
<b>Coût des ventes et des prestations</b>		60/66A	33.342.239	28.219.843
Approvisionnements et marchandises		60		
Achats		600/8		
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	17.962.531	12.537.700
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.10	62	6.465.099	5.106.657
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	152.013	116.109
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	6.10	631/4	59.152	47.433
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.10	635/8	-1.394	-7.125
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	8.351.106	10.418.089
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A	353.731	981
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b> (+)/(-)		9901	-14.719.713	-16.902.703

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits financiers</b>		75/76B	758.641.625	579.006.479
Produits financiers récurrents		75	589.390.428	549.590.646
Produits des immobilisations financières		750	555.872.165	540.047.696
Produits des actifs circulants		751	33.380.392	1.753.979
Autres produits financiers	6.11	752/9	137.872	7.788.971
Produits financiers non récurrents	6.12	76B	169.251.197	29.415.832
<b>Charges financières</b>		65/66B	226.189.919	41.957.162
Charges financières récurrentes	6.11	65	13.113.120	3.009.373
Charges des dettes		650	12.080.774	2.152.731
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651	249.822	143.500
Autres charges financières		652/9	782.525	713.142
Charges financières non récurrentes	6.12	66B	213.076.799	38.947.788
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b>	(+)/(-)	9903	517.731.993	520.146.614
<b>Prélèvement sur les impôts différés</b>		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b>		680		
<b>Impôts sur le résultat</b>	(+)/(-)	6.13 67/77	13.693.758	4.686.850
Impôts		670/3	13.693.758	6.047.505
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		1.360.655
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b>	(+)/(-)	9904	504.038.236	515.459.764
<b>Prélèvement sur les réserves immunisées</b>		789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b>	(+)/(-)	9905	504.038.236	515.459.764

**AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**

		Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	(+)/(-)	9906	1.776.401.656	1.330.105.119
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	504.038.236	515.459.764
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	1.272.363.421	814.645.356
<b>Prélèvement sur les capitaux propres</b>		791/2		
sur l'apport		791		
sur les réserves		792		
<b>Affectation aux capitaux propres</b>		691/2	25.201.912	25.772.988
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920	25.201.912	25.772.988
aux autres réserves		6921		
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	(+)/(-)	(14)	1.616.711.360	1.272.363.421
<b>Intervention des associés dans la perte</b>		794		
<b>Bénéfice à distribuer</b>		694/7	134.488.385	31.968.710
Rémunération de l'apport		694	134.488.385	31.968.710
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

**MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
	8193P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.030.399
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	162.427	
Cessions et désaffectations	8173	13.309	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8183		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8193	1.179.516	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8253P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8243		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8253		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8323P	xxxxxxxxxxxxxxx	547.249
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8273	153.598	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	13.309	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8313		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8323	687.539	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(24)	<u>491.978</u>	

**AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8195P	xxxxxxxxxxxxxxxx	285.386
<b>Mutations de l'exercice</b>		
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165 16.208	
Cessions et désaffectations	8175 7.850	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8185	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8195 293.744	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8255P xxxxxxxxxxxxxxxx	0
<b>Mutations de l'exercice</b>		
Actées	8215	
Acquises de tiers	8225	
Annulées	8235	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8245	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8255 0	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8325P xxxxxxxxxxxxxxxx	250.344
<b>Mutations de l'exercice</b>		
Actés	8275 2.947	
Repris	8285	
Acquis de tiers	8295	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8315	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8325 253.291	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(26) <u>40.454</u>	



	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8392P	xxxxxxxxxxxxxxx	2.652.434.778
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8362	234.002.224	
Cessions et retraits	8372	23.035.111	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8382	7.067.150	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8392	2.870.469.042	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8452P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8412		
Acquises de tiers	8422		
Annulées	8432		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8442		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8452		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8522P	xxxxxxxxxxxxxxx	114.334.215
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8472	43.835.608	
Reprises	8482	7.731.548	
Acquises de tiers	8492		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8502		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8512	-1.830.627	
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8522	148.607.648	
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8552P	xxxxxxxxxxxxxxx	116.814.209
<b>Mutations de l'exercice (+)/(-)</b>	8542	-10.396.806	
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8552	106.417.403	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(282)	<u>2.615.443.991</u>	
<b>ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	283P	xxxxxxxxxxxxxxx	<u>247.137.895</u>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions	8582	44.824.600	
Remboursements	8592	510.000	
Réductions de valeur actées	8602	5.803.750	
Réductions de valeur reprises	8612		
Différences de change (+)/(-)	8622		
Autres (+)/(-)	8632	5.708.125	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(283)	<u>291.356.869</u>	
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b>	8652	<u>5.803.750</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AUTRES ENTREPRISES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8393P	xxxxxxxxxxxxxxx	6.631.571.567
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8363	102.577.278	
Cessions et retraits	8373	1.895.593.931	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8383	-7.067.150	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8393	4.831.487.764	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8453P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8443		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8453		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8523P	xxxxxxxxxxxxxxx	98.301.106
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8473	135.769.585	
Reprises	8483	3.820.875	
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8513	1.830.627	
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8523	232.080.443	
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8553P	xxxxxxxxxxxxxxx	99.693.609
<b>Mutations de l'exercice (+)/(-)</b>	8543	-736.283	
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8553	98.957.327	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(284)	<u>4.500.449.994</u>	
<b>AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	285/8P	<u>xxxxxxxxxxxxxxx</u>	<u>76.158.491</u>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions	8583	2.397.858	
Remboursements	8593	9.413.276	
Réductions de valeur actées	8603	6.278.941	
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change (+)/(-)	8623		
Autres (+)/(-)	8633	205	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(285/8)	<u>62.864.337</u>	
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b>	8653	<u>6.278.941</u>	



## INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

## PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
<b>ZEPHYR-FIN</b> Société anonyme AVENUE LOUISE-LOUIZALAAN 32 , 1050 Ixelles Belgique 0455.683.333	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	10.450.579	100,00	0,00	31/12/2022	EUR	180.308	-32.590
<b>SFPIM Real Estate</b> Société anonyme AVENUE LOUISE-LOUIZALAAN 32 , 1050 Ixelles Belgique 0867.095.371	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	1.400	100,00	0,00	31/12/2022	EUR	208.761.913	-6.806.202
<b>CERTI-FED</b> Société anonyme AVENUE LOUISE-LOUIZALAAN 32 , 1050 Ixelles Belgique 0890.159.991	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	510.382	100,00	0,00	31/12/2022	EUR	51.161.782	12.651
<b>PALAIS DES CONGRES- CONGRES PALEIS</b> Société anonyme Kunstberg 22 1000 Bruxelles Belgique 0867.141.297	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	95.000	100,00	0,00	31/12/2022	EUR	36.360.923	-3.940.033
<b>ORIZIO</b> Société à responsabilité limitée EMMANUEL MOUNIERLAAN 2 1200 Woluwe-Saint-Lambert Belgique 0748.658.173	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	499.999	49,99	0,00	31/12/2022	EUR	44.156.548	993.256

## INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

## PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
<b>CITYFORWARD</b> Société en commandite Rue Royale 47 1000 Bruxelles Belgique 0784.472.652	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	50.000.000	49,50	0,00	31/12/2022	EUR	101.986.998	986.998
<b>OSTF BELGIUM INVESTOR POOL GMBH &amp; CO.KG</b> Association étrangère privée avec établissement, agence, bureau, succursale en Belgique MARKTSTRASSE 65 68789 ST LEON-ROT Allemagne	CERTIFICATS	2.000	98,98	0,00	31/12/2017	EUR	1.066.578	-28.069
<b>SPARKI</b> Société à responsabilité limitée Michel De Braeystraat 52 2000 Antwerpen Belgique 0781.569.085	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	195	49,37	0,00		EUR	0	0
<b>BGF Management</b> Société anonyme RUE VIEUX MARCHE AUX GRAINS 63 1000 Bruxelles Belgique 0725.850.010	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	49	49,00	0,00	31/12/2022	EUR	277.905	55.952
<b>SCALE-UPS.EU</b> Société anonyme Walemstraat 18 2860 Sint-Katelijne-Waver Belgique 0704.873.858	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	960.087	48,98	0,00	31/12/2022	EUR	481.710	99.032

## INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

## PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
<b>DATANG -SFPI VENTURE CAPITAL FUND</b> Geen rechtsvorm ROOM 519,40 XUEYUAN ROAD 100191 BEIJING Chine	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	45.000	45,00	0,00	31/12/2019	CNY	99.317.891	0
<b>SMARTFIN VENTURES</b> Société anonyme Rue Abbé Cuypers 3 1040 Etterbeek Belgique 0671.644.727	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	7.000.000	41,89	0,00	31/12/2022	EUR	6.653.270	-1.055.680
<b>BELGIAN GROWTH FUND 1</b> Société en commandite simple RUE DU VIEUX MARCHE AUX 1000 Bruxelles Belgique 0725.901.280	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	55.935.000	39,84	0,00	31/12/2022	EUR	77.709.668	766.585
<b>SEEDER FUND II</b> Société en commandite Allée de la Recherche 12 1070 Anderlecht Belgique 0784.464.833	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	414.109	15,63	0,00	31/03/2023	EUR	2.279.190	-370.762
<b>THE BELGIAN INFRASTRUCTURE FUND-I4B</b> Société anonyme Avenue du Port 86C 320 1000 Bruxelles Belgique 0721.470.261	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	49.788.236	37,03	0,00	31/12/2022	EUR	64.321.726	-59.752

## INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

## PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
<b>BECODE</b> Société à responsabilité limitée Cantersteen 12 1000 Bruxelles Belgique 0764.802.240	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	500.000	33,33	0,00	31/12/2022	EUR	177.416	-452.928
<b>PALAIS DES BEAUX ARTS-PALEIS VOOR SCHONE KUNSTEN</b> Société anonyme à finalité sociale RUE RAVENSTEINSTRAT 23 1000 Bruxelles Belgique 0895.408.978	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	8.439	32,53	0,00	31/12/2022	EUR	47.882.694	439.245
<b>ETHIAS</b> Société anonyme Rue des Croisiers 24 4000 Liège Belgique 0404.484.654	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	6.333.330	31,67	0,00	31/12/2022	EUR	1.611.324.752	172.581.688
<b>THEODORUS IV</b> Société anonyme ALLEE DE LA RECHERCHE 12 1070 Anderlecht Belgique 0707.902.931	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	10.000	29,50	0,00	31/12/2022	EUR	11.283.062	-1.017.180
<b>BE CENTRAL</b> Société anonyme à finalité sociale CANTERSTEEN 12 1000 Bruxelles Belgique 0670.901.290	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	165.344	30,31	0,00	31/12/2022	EUR	2.679.933	174.380

## INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

## PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
<b>MICLEDI MICRODISPLAYS</b> Société à responsabilité limitée Sluisstraat 79 , boîte 03.01 3000 Leuven Belgique 0735.885.451	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	5.000.000	30,30	0,00	31/12/2022	EUR	221.715	-4.846.303
<b>BPOST</b> Société anonyme Boulevard Anspach 1 , boîte 1 1000 Bruxelles Belgique 0214.596.464	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	51.737.760	25,87	0,00	31/12/2022	EUR	806.706.363	124.303.382
	ACTIONS ORDINAIRES	2.074.689	1,04	0,00				
<b>SFPIM INTERNATIONAL</b> Société anonyme AVENUE LOUISE-LOUIZALAAN 32 , 1050 Ixelles Belgique 0411.892.088	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	8.012	26,25	56,42	31/12/2022	EUR	84.573.355	1.764.383
<b>BECOVER</b> Société anonyme AVENUE MAURICE DESTENAY 13 4000 Liège Belgique 0768.934.341	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	125.002	25,00	0,00	31/12/2021	EUR	19.891.064	-69.007
<b>CAPRICORN FUSION CHINA FUND</b> Société anonyme Lei 19 , boîte 10 3000 Leuven Belgique 0737.709.942	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	9.199.312	25,34	0,00	31/12/2022	EUR	10.458.522	-1.206.137

## INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

## PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
<b>BRUSSELS AIRPORT COMPANY</b> Société anonyme Boulevard Auguste Reyers 80 1030 Schaarbeek Belgique 0890.082.292	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	363.156	25,00	0,00	31/12/2022	EUR	723.784.802	11.525.615
<b>THEODORUS III</b> Société anonyme ALLEE DE LA RECHERCHE 12 1070 Anderlecht Belgique 0535.803.353	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	5.000	24,69	0,00	31/12/2022	EUR	3.303.349	-693.455
<b>BIOXODES</b> Société anonyme Rue Santos- Dumont 1 6041 Gosselies Belgique 0825.151.779	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	1.972.147	24,72	0,00	31/12/2022	EUR	6.717.448	-2.004.162
<b>BILOBA INVESTMENT</b> Société anonyme Boulevard Emmanuel Servais 20 L-2535 LUXEMBOURG Luxembourg	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	3.415.830	24,27	0,00	31/12/2020	EUR	8.642.124	4.310.551
<b>NXTPORT</b> Société à responsabilité limitée SINT-PIETERSVLIET 7 2000 Antwerpen Belgique 0429.672.881	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	4.343	24,57	0,00	31/12/2022	EUR	4.673.370	-814.681

## INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

## PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
<b>TARA INDIA FUND IV TRUST</b> Geen rechtsvorm IL&FS Financial Centre, Plot No. C-22 G 400051 Mumbai Inde	ACTIONS ORDINAIRES	551	24,43	0,00	31/03/2020	INR	1.354.702.444	-692.465.967
<b>THAUMAS</b> Société anonyme Land Van Waaslaan(KAL) 5 9130 Kieldrecht (Beveren) Belgique 0715.994.117	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	9.364.239	23,32	0,00	31/12/2022	EUR	265.411.997	118.627
<b>FUNDCO EP</b> Société anonyme Avenue Marie-Thérèse 28 2132 LUXEMBOURG Luxembourg	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	6.997	23,32	0,00		EUR	0	0
<b>SAFRAN BLADES</b> Société anonyme Rue Forges 5 4570 Marchin Belgique 0795.523.922	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	1.030.524	22,00	0,00		EUR	0	0
<b>LOTIERIE NATIONALE-NATIONALE LOTERIJ</b> Société anonyme de droit public Rue Belliard 25-33 1040 Etterbeek Belgique 0223.967.357	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	16.760	21,28	0,00	31/12/2022	EUR	231.275.850	9.133.163
<b>ADDAX MOTORS</b> Société anonyme KLEINE TAPUITSTRAAT 18 8540 Deerlijk Belgique 0637.770.347	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES				31/12/2022	EUR	-1.603.106	-3.944.381

## INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

## PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
<b>SHIPPR</b> Société anonyme Avenue Louise 350 1050 Ixelles Belgique 0674.799.306	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	6.679	26,51	0,00	31/12/2022	EUR	3.490.174	-2.137.157
<b>QBIC FUND III</b> Société en commandite Soenenspark 56 9051 Sint-Denijs-Westrem Belgique 0782.842.062	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	461.647	26,87	0,00	31/12/2022	EUR	4.072.032	-827.968
<b>QBIC II FUND ARKIV</b> Société anonyme Soenenspark 56 9051 Sint-Denijs-Westrem Belgique 0668.517.070	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	125.000	14,12	0,00	31/12/2022	EUR	27.766.662	-1.740.173
<b>VIVES INTER-UNIVERSITY FUND</b> Société anonyme PLACE DE L'UNIVERSITE 16 , boîte 27 1348 Louvain-la-Neuve Belgique 0750.788.908	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	120.000	20,37	0,00	31/12/2022	EUR	5.108.606	-1.842.335
<b>FUND+</b> Société anonyme GROOT BEGIJNHOF 60 , boîte 001 3000 Leuven Belgique 0629.896.521	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	64.000	20,00	0,00	31/12/2022	EUR	119.593.001	-4.280.052
	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	26.164	20,18	0,00				



## INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

## PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
<b>EPIMEDE</b> Société anonyme RUE LAMBERT LOMBARD 3 4000 Liège Belgique 0634.750.380	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	2.080	20,00	0,00	30/06/2023	EUR	7.361.577	-1.647.788
<b>BELGIAN MOBILE ID</b> Société anonyme Rue du Marquis 1 1000 Bruxelles Belgique 0541.659.084	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	147.793	20,00	0,00	31/12/2022	EUR	18.888.737	-604.648
<b>CALYOS</b> Société anonyme Zoning de Jumet, 4ème rue 20 6040 Jumet (Charleroi) Belgique 0837.940.141	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	106.004	19,64	0,00	31/12/2022	EUR	3.395.137	-1.746.344
<b>SCALE II</b> Société anonyme Cantersteen 10 1000 Bruxelles Belgique 0731.627.250	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	192	19,41	0,00	31/12/2022	EUR	5.672.500	-240.838
<b>PDC LINE PHARMA</b> Société anonyme Boulevard Patience et Beaujonc 3 , 4000 Liège Belgique 0657.842.221	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	48.685	21,46	0,00	31/12/2022	EUR	8.999.030	-5.975.741

## INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

## PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
<b>NEWTON BIOCAPITAL II</b> Société anonyme TERVURENLAAN 273 1150 Woluwe-Saint-Pierre Belgique 0779.335.513	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	2.969.423	19,04	0,00	31/12/2022	EUR	11.456.146	-1.516.035
<b>REGENERO IMPACT ASSET MANAGEMENT</b> Société anonyme RUE EUGENE RUPPERT 12 2453 Luxembourg Luxembourg	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	8.202.742	19,01	0,00	31/12/2020	EUR	23.910.229	4.207.319
<b>QBIC FEEDER FUND</b> Société anonyme OTTERGEMSESTEENWEG ZUID 808 , 9000 Gênt Belgique 0846.493.561	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	4.993	18,37	0,00	31/12/2022	EUR	12.976.458	-1.149.247
<b>SEEDER FUND</b> Société anonyme ALLEE DE LA RECHERCHE 12 1070 Anderlecht Belgique 0663.761.496	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	3.000	18,29	0,00	31/03/2022	EUR	5.475.731	-288.760
<b>NEWTON BIOCAPITAL I</b> Société anonyme AVENUE DE TERVUEREN 273 1150 Woluwé-Saint-Pierre Belgique 0674.831.275	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	20.075.000	17,67	0,00	31/12/2022	EUR	65.496.942	-3.437.508

## INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

## PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
<b>NUCLEIS</b> Société anonyme ALLEE DU SIX AOUT 8 4000 Liège Belgique 0676.683.084	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	16.500	27,34	0,00	31/12/2022	EUR	-4.128.479	-1.146.672
<b>SOLITHOR</b> Société à responsabilité limitée ONDERNEMERSLAAN 5429 3800 Sint-Truiden Belgique 0773.820.270	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	2.692.307	16,76	0,00	31/12/2022	EUR	6.834.708	-3.168.020
<b>SINNOLABS HONG KONG LIMITED</b> Geen rechtsvorm NATHAN ROAD 573 838 Lai Chi kok Hong-Kong	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	2.100	16,67	0,00	31/12/2017	EUR	-241.796	-182.768
<b>OMXE PARTNER</b> Société anonyme HAVENLAAN 86C , boîte 204 1000 Bruxelles Belgique 0764.567.361	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	10.250	16,67	0,00	31/12/2022	EUR	31.854	-17.126
<b>OncoDNA</b> Société anonyme AVENUE LOUIS BREGUET 1 6041 Gosselies Belgique 0501.631.837	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	2.258.501	17,81	0,00	31/12/2022	EUR	998.313	-6.136.714

## INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

## PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
<b>CIM CAPITAL RESTRUCT FUND</b> Société en commandite GODEFRIDUSKAAI 12 2000 Antwerpen Belgique 0758.361.836	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	10.000.000	15,44	0,00	31/12/2022	EUR	17.224.710	-1.392.961
<b>INVENTURES II</b> Société anonyme Avenue des Arts 56 1000 Bruxelles Belgique 0668.434.522	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	5.200.000	15,36	0,00	31/12/2022	EUR	16.316.130	-6.841.336
<b>OPEN SKY TECHNOLOGIES FUND</b> Association étrangère privée avec établissement, agence, bureau, succursale en Belgique TALSTRASSE 27E 64625 BENSHEIM-AUERBACH Allemagne	CERTIFICATS	3.000.000	15,23	0,00	31/12/2013	EUR	7.760.267	-2.926.339
<b>DELTA Q</b> Société anonyme Boulevard d'Anvers 40 1000 Bruxelles Belgique 0739.729.126	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	398.010	15,20	0,00	31/12/2022	EUR	7.069.032	-2.897.592
<b>CAPRICORN ICT ARKIV</b> Société anonyme LEI 19 , boîte 9 3000 Leuven Belgique 0508.694.526	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	5.000.000	15,06	0,00	31/12/2022	EUR	17.324.011	-2.014.641
<b>THE FACTORY FUND</b> Société en commandite AVENUE DU PRE AILY 24 4031 Angleur Belgique 0740.506.215	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES				31/12/2022	EUR	8.923.079	1.501.815

## INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

## PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
<b>AXELERA AI</b> Société à responsabilité limitée High Tech Campus 5 5656 Eindhoven Pays-Bas 82483027	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	1.590.063	14,99	0,00		EUR	0	0
<b>GOOD HARVEST BELGIUM I</b> Société à responsabilité limitée LOUIZALAAN 480 1050 Ixelles Belgique 0711.797.084	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	5.597.015	12,48	0,00	31/12/2022	EUR	44.799.787	-2.985.196
<b>SONACA</b> Société anonyme ROUTE NATIONALE CINQ 5 6041 Gosselies Belgique 0418.217.577	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	10.000.000	14,78	0,00	31/12/2022	EUR	219.679.992	-87.673.148
<b>PERFORMA CLEANTECH INVESTMENT FUND</b> Geen rechtsvorm AV PAULISTA BELA VISTA 1636 9° 0131020 SÃO POLO Brésil	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	6.595	14,75	0,00	29/02/2020	BRL	147.978.000	9.285.000
<b>9.5 MAGNITUDE VENTURES</b> Société anonyme VAN DIEPENBEECKSTRAAT 8 2018 Antwerpen-2018 Belgique 0679.808.959	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	25.900.000	14,72	0,00	30/06/2023	EUR	13.442.606	-1.108.125
	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	4.931.250	14,68	0,00				

## INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

## PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
<b>TEXERE BIOTECH</b> Société à responsabilité limitée RUE DES ARTISANS 4 , boîte A 6210 Frasnes-lez-Gosselies Belgique 0666.661.105	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	6.880	14,29	0,00	31/12/2022	EUR	-710.144	-825.129
<b>INNOVATION FUND</b> Société anonyme BLD AUGUSTE REYERS 80 1030 Schaerbeek Belgique 0598.764.469	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	93	13,80	0,00	31/12/2022	EUR	35.319.537	-2.272.997
<b>SYNERGIA MEDICAL</b> Société anonyme RUE EMILE FRANCOU 6 1435 Mont-Saint-Guibert Belgique 0540.563.776	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	9.791	11,43	0,00	31/12/2022	EUR	18.576.968	-4.523.311
<b>EXE VIR BIO</b> Société à responsabilité limitée TECHNOLOGIEPARK-ZWIJNAARDE 9052 Zwijnaarde Belgique 0750.495.334	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	6.000	13,42	0,00	31/12/2022	EUR	15.700.791	-1.731.925
<b>EPICS THERAPEUTICS</b> Société anonyme ADRIENNE BOLLAND 47 6041 Gosselies Belgique 0690.759.071	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	62.655	13,39	0,00	31/12/2022	EUR	14.002.616	-5.399.664

## INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

## PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
<b>PROFINPAR FUND</b> Société en commandite simple RUE D'ARLON 6 8399 WINDHOF Luxembourg	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	4.100	13,26	0,00	31/12/2020	EUR	17.487.716	-281.174
<b>WHITE FUND</b> Société anonyme RUE LAMBERT LOMBARD 3 4000 Liège Belgique 0736.705.496	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	5.000	13,23	0,00	31/12/2022	EUR	9.888.015	-792.896
<b>OMXE INVEST</b> Société en commandite HAVENLAAN 86C , boîte 204 1000 Bruxelles Belgique 0764.601.708	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	4.736.359	11,86	0,00	31/12/2022	EUR	33.460.527	-62.088
<b>E-HEALTH VENTURE</b> Société anonyme RESEARCHDREEF 10 1070 Anderlecht Belgique 0708.902.328	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	500.000	12,82	0,00	31/12/2022	EUR	759.673	-638.607
<b>Junction Growth Investors Fund</b> Société en commandite REGINE BEERPLEIN 1 2018 Antwerpen-2018 Belgique 0789.263.165	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	10.000.000	12,34	0,00		EUR	0	0

## INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

## PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
<b>LSP 6 Privak</b> Société en commandite KLEIN NAZARETH 12 9840 De Pinte Belgique 0730.572.326	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	6.000.000	12,33	0,00	31/12/2022	EUR	27.105.254	-4.633
<b>AIR BELGIUM</b> Société anonyme RUE EMILE FRANCOU 7 1435 Mont-Saint-Guibert Belgique 0648.801.623	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	89.517	12,15	0,00	31/12/2022	EUR	-41.010.167	-44.605.756
<b>INDUSTRYA FUND</b> Société à responsabilité limitée RUE JEAN POTIER 1 4100 Seraing Belgique 0754.619.022	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	15.470	11,90	0,00	31/12/2022	EUR	9.135.911	-997.895
<b>CAPRICORN HEALTH TECH FUND</b> Société anonyme LEI 19 , boîte 15 3000 Leuven Belgique 0823.483.676	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	5.000.000	11,89	0,00	31/12/2022	EUR	27.991.463	4.938.398
<b>CAPRICORN DIGITAL GROWTH FUND</b> Société anonyme LEI 19 , boîte 6 3000 Leuven Belgique 0729.560.952	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	10.000.000	11,83	0,00	31/12/2022	EUR	29.451.561	-2.176.737



## INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

## PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
<b>KEBONY AS</b> Geen rechtsvorm HOFFSVEIEN 48 0377 OSLO Norvège	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	0	12,44	0,00	31/12/2022	EUR	9.610.711	438.506
<b>VIVES II</b> Société anonyme Place de l'Université 16 , boîte 27 1348 Louvain-la-Neuve Belgique 0838.819.178	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	50.000	11,68	0,00	31/12/2022	EUR	22.471.996	3.226.807
<b>CAPRICORN SUSTAINABLE CHEMISTRY FUND</b> Société anonyme LEI 19 , boîte 20 3000 Leuven Belgique 0668.545.378	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	10.000.000	11,56	0,00	31/12/2022	EUR	52.442.300	-4.169.068
<b>NEUVASQ BIOTECHNOLOGIES</b> Société anonyme RUE AUGUST PICCARD 48 6041 Gosselies Belgique 0762.966.663	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	1.250	11,36	0,00	31/12/2021	EUR	3.430.316	-1.111.908
<b>AV BELGIUM II</b> Société à responsabilité limitée Avenue Louise 480 1050 Ixelles Belgique 0776.987.222	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	10.000.000	10,00	0,00	31/12/2022	EUR	11.014.843	-3.217.157

## INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

## PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
<b>Euroclear Holding</b> Société anonyme Boulevard du Roi Albert II 1 1210 Saint-Josse-ten-Noode Belgique 0700.808.073	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	406.754	12,92	0,00	31/12/2022	EUR	5.736.134.064	278.662.664
<b>reMYND</b> Société anonyme GASTON GEENSLAAN 1 3001 Heverlee Belgique 0476.910.101	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	652.725	13,36	0,00	31/12/2022	EUR	-3.047.874	-8.102.809
<b>FORTINO CAPITAL Ventures I ARKIV</b> Société en commandite BORSBEEKSEBRUG 36 2600 Berchem (Antwerpen) Belgique 0646.862.118	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	82.500	10,82	0,00	31/12/2022	EUR	12.428.312	-174.571
<b>INBIOSE</b> Société anonyme TECHNOLOGIEPARK 82 , boîte 41 9052 Zwijnaarde Belgique 0534.887.593	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	386.970	20,37	0,00	31/12/2022	EUR	-6.198.837	-6.520.752
<b>AUXIN SURGERY</b> Société anonyme FOND JEAN PAQUES 4 1348 Louvain-la-Neuve Belgique 0545.739.420	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	482	10,03	0,00	31/12/2021	EUR	1.953.813	-1.085.196

## INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

## PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
<b>LINEAS GROUP</b> Société anonyme KONING ALBERT II LAAN 37 1030 Schaerbeek Belgique 0822.966.806	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	94.745.763	35,16	0,00	31/12/2022	EUR	97.646.238	-262.944.107
<b>KASTEEL CANTECROY BEHEER (IN VEREFFENING) NV</b> Société anonyme Bist 47 2180 Ekeren (Antwerpen) Belgique 0890.975.484	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	2.365.833.068	99,98	0,00	31/12/2022	EUR	2.407.832	-139.725
<b>SETEF</b> Société en commandite par actions RUE JEAN MONNET 2 2180 LUXEMBOURG Luxembourg 23344850	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	204.731	29,58	0,00		EUR	0	0
<b>IMPACT EXPANSION FUND I</b> Société en commandite spéciale Avenue de la Porte-Neuve 11 2227 Luxembourg Luxembourg 270784	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	0	19,88	0,00		EUR	0	0
<b>IMPAKTEU</b> Société anonyme AVENUE JULES CESAR 2 , boîte 7 1150 Woluwe-Saint-Pierre Belgique 0790.424.888	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	3.000	19,09	0,00	30/06/2023	EUR	3.623.905	-145.595

**INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS****PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES**

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
<b>UNIVERCELLS</b> Société anonyme Zoning industriel de Jumet, Avenue 6040 Jumet (Charleroi) Belgique 0502.742.288	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	411.542	12,82	0,00	31/12/2022	EUR	109.168.897	-6.751.720
<b>GRIDLINK</b> Société anonyme Kortrijksesteenweg 387 8530 Harelbeke Belgique 0798.269.616	ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES	311.798	31,18	0,00		EUR	0	0

**PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE</b>			
<b>Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe</b>	51	672.502	680.675
Actions et parts – Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681	672.502	680.675
Actions et parts – Montant non appelé	8682		
Métaux précieux et œuvres d'art	8683		
<b>Titres à revenu fixe</b>	52	476.213	2.604.401
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684		
<b>Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit</b>	53	1.725.000.000	
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus	8686	1.725.000.000	
de plus d'un mois à un an au plus	8687		
de plus d'un an	8688		
<b>Autres placements de trésorerie non repris ci-avant</b>	8689		

**COMPTES DE RÉGULARISATION****Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important**

	Exercice
490000 Charges à reporter	417.164
491000 Produits acquis - Autres	2.776.812
491100 Produits acquis - Prorata d'intérêts	5.947.798
491200 Accrued Financial income	9.871.503

**ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT****ETAT DU CAPITAL****Capital**

Capital souscrit au terme de l'exercice

Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXXXXXXXX	7.441.650.257
(100)	7.441.650.257	

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital  
Catégories d'actions

ACTIONS ORDINAIRES NOMINATIVES

Actions nominatives

Actions dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions
	7.441.650.257	26.308.283
8702	XXXXXXXXXXXXXXXX	26.308.283
8703	XXXXXXXXXXXXXXXX	

**Capital non libéré**

Capital non appelé

Capital appelé, non versé

Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(101)		XXXXXXXXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXXXXXXXX	

**Actions propres**

Détenues par la société elle-même

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

Détenues par ses filiales

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

**Engagement d'émission d'actions**

Suite à l'exercice de droits de conversion

Montant des emprunts convertibles en cours

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Suite à l'exercice de droits de souscription

Nombre de droits de souscription en circulation

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

**Capital autorisé non souscrit**

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

**Parts non représentatives du capital**

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

Exercice
----------

**EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)**

--

**STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES**

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

ETAT BELGE 100%



## ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

## VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

## Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	0
Fournisseurs	8871	0
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
<b>Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année</b>	<b>(42)</b>	<b>0</b>

## Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	
<b>Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir</b>	<b>8912</b>	

## Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	41.793.177
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	41.793.177
Autres emprunts	8853	0
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	8.412
<b>Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir</b>	<b>8913</b>	<b>41.801.589</b>

**DETTES GARANTIES** (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

**Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges****Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société**

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

**Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société**

Codes	Exercice
8921	
8931	
8941	
8951	
8961	
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

**DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES****Impôts** (rubriques 450/3 et 178/9 du passif)

Dettes fiscales échues

Dettes fiscales non échues

Dettes fiscales estimées

**Rémunérations et charges sociales** (rubriques 454/9 et 178/9 du passif)

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale

Autres dettes salariales et sociales

Codes	Exercice
9072	
9073	554.652
450	
9076	
9077	600.609

**COMPTES DE RÉGULARISATION**

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

492000 Charges à imputer

492100 Accrued Financial charges

Exercice	
	1.993.074
	373.584



**RÉSULTATS FINANCIERS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS</b>			
<b>Autres produits financiers</b>			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats			
Subsides en capital	9125		
Subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits financiers			
Différences de change réalisées	754	137.871	110.866
Autres			
<b>CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES</b>			
<b>Amortissement des frais d'émission d'emprunts</b>			
	6501		
<b>Intérêts portés à l'actif</b>			
	6502		
<b>Réductions de valeur sur actifs circulants</b>			
Actées	6510	249.822	143.500
Reprises	6511		
<b>Autres charges financières</b>			
Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances	653		
<b>Provisions à caractère financier</b>			
Dotations	6560		
Utilisations et reprises	6561		
<b>Ventilation des autres charges financières</b>			
Différences de change réalisées	654		
Ecart de conversion de devises	655		
Autres			
FRAIS DE CHANGES		752.457	435.438
MOINS-VALUES SUR REALISATION D'ACTIFS CIRCULANTS		9.525	273.703
AUTRES FRAIS RELATIFS AUX DETTES		20.543	4.000

**PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PRODUITS NON RÉCURRENTS</b>	76	169.577.630	29.869.303
<b>Produits d'exploitation non récurrents</b>	(76A)	326.433	453.471
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		33
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		452.796
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	326.433	642
<b>Produits financiers non récurrents</b>	(76B)	169.251.197	29.415.832
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761	11.552.422	19.902.657
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631	151.621.478	7.874.365
Autres produits financiers non récurrents	769	6.077.297	1.638.810
<b>CHARGES NON RÉCURRENTES</b>	66	213.430.529	38.948.769
<b>Charges d'exploitation non récurrentes</b>	(66A)	353.731	981
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660	4.532	916
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7	349.199	65
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6690		
<b>Charges financières non récurrentes</b>	(66B)	213.076.799	38.947.788
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	196.177.884	31.749.456
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631	16.600.282	7.198.332
Autres charges financières non récurrentes	668	298.633	
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6691		

**IMPÔTS ET TAXES****IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés

Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif

Suppléments d'impôts estimés

**Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs**

Suppléments d'impôts dus ou versés

Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

**Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé**

REVENUS DEFINITIVEMENTS TAXES

REDUCTIONS DE VALEUR SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES

MOINS-VALUES SUR ACTIONS

PLUS-VALUES REALISEES SUR VENTES D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES NON TAXEES

REPRISES DE REDUCTIONS DE VALEUR SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES

AUTRES DNA

Codes	Exercice
9134	12.592.533
9135	13.673.903
9136	12.170.837
9137	11.089.467
9138	1.101.225
9139	1.101.225
9140	
	535.366.477
	196.177.884
	16.600.282
	-146.926.313
	-11.552.422
	8.685.294

**Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice**

PLUS-VALUES TAXEES SUR ACTIONS

Exercice
-4.768.590

**Sources de latences fiscales**

Latences actives

Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs

Latences passives

Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

**TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS****Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A la société (déductibles)

Par la société

**Montants retenus à charge de tiers, au titre de**

Précompte professionnel

Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	2.478.265	459.750
9146	4.399.549	1.244.891
9147	1.680.063	1.382.721
9148		

**DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**

	Codes	Exercice
<b>GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS</b>	9149	
<b>Dont</b>		
Effets de commerce en circulation endossés par la société	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société	9153	
<b>GARANTIES RÉELLES</b>		
<b>Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société</b>		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91611	
Montant de l'inscription	91621	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91631	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91711	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91721	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91811	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91821	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91911	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91921	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92011	
Le montant du prix non payé	92021	



**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers**

## Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

91612

Montant de l'inscription

91622

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

91632

## Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

91712

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

91722

## Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

91812

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

91822

## Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

91912

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

91922

## Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

92012

Le montant du prix non payé

92022

**BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN****ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS**

Belgian Growth Fund I

68.365.000

I4B - THE BELGIAN INFRASTRUCTURE FUND

50.211.764

European Investment Fund/ETCI

38.407.143

Estari Sustainable Growth Fund

20.000.000

SETEF

19.795.269

Newton Biocapital II

7.030.577

V-Bio Fund 2

6.000.000

Fortino Capital Venture II

5.680.804

OMXE INVEST

5.000.581

Apeha.Bio

5.000.000

NEUVASQ BIOTECHNOLOGIES

3.750.000

Vives Inter-University Fund

3.600.000

Aboleris Holdco

3.500.000

Industrya Fund

3.096.000

Vesalius Biocapital III S.C.A. SICAR

3.000.000

SEEDER FUND II

2.086.383

Santero Therapeutics

1.725.000

reMYND

1.500.000

Microbial Resource Management Health

1.000.000

The Factory Fund		999.896
Regenero Impact Fund		722.881
Profinpar Fund		700.000
PALAIS DES BEAUX-ARTS		500.000
BeCode SRL		330.000
CALYOS		153.125
Inbiose		50.000
<b>ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS</b>		
Cession d'actions Cissoid: montant sur "Escrow account"		67.333
<b>MARCHÉ À TERME</b>		
Marchandises achetées (à recevoir)	9213	
Marchandises vendues (à livrer)	9214	
Devises achetées (à recevoir)	9215	
Devises vendues (à livrer)	9216	

**ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES**

Exercice

**MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS**

Exercice

A) ACTIONS DETENUES POUR COMPTE DU GOUVERNEMENT FEDERAL	8.608.425.403
ACTIONS BELFIUS (VALEUR D'ACHAT)	3.999.944.355
ACTIONS DEXIA (VALEUR D'ACHAT)	3.942.849.897
SFPIM Relaunch (VALEUR D'ACHAT)	500.000.000
A.S.T.R.I.D.	139.622.455
BeLightning	14.997.000
CE+T GROUP	6.000.000
SNCB	4.984.451
Royal Park Investments	27.247
B) CREANCES DETENUES POUR COMPTE DU GOUVERNEMENT FEDEFRAL	38.500.000
Aviartner Belgium	23.500.000
BeLightning	15.000.000
C) DETTES POUR COMPTE DU GOUVERNEMENT FEDERAL	442.604.537
PRET SWISSAIR (MONTANTS CONTESTES)	442.604.537
D) GARANTIES RECUES	19.724.731
GARANTIE SPARKI	10.000.000
GARANTIE COMPAGNIE BELGE DE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES ET IMMOBILIERES	6.384.705
DEPOTS DES FONDS NORMANDY HADRON THERAPY	2.095.257
GARANTIE AIR BELGIUM	1.020.000

N° 0253.445.063

C-cap 6.14

GARANTIE LOCATIVE (ING)

224.770

E) GARANTIE POUR COMPTE DES TIERS

12.333.000

GARANTIE POUR EP\_FUNDCO

12.333.000

**RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS**

**Description succincte**

REGIME DE PENSION COMPLEMENTAIRE PAR ASSURANCE GROUPE "BUT A ATTEINDRE"  
DONT LES PRIMES SONT REPRISES EN COMPTES DE CHARGES

**Mesures prises pour en couvrir la charge**

**PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME**

**Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées**

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

**NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats**

Exercice

**ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT**

Exercice

**NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN**

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

**AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)**

La Société a émis, en faveur de sa filiale Zephyr-Fin, une lettre de confort sortant ses effets jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2024.

Exercice
0

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES  
ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**
**ENTREPRISES LIÉES**
**Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

**Créances**

A plus d'un an

A un an au plus

**Placements de trésorerie**

Actions

Créances

**Dettes**

A plus d'un an

A un an au plus

**Garanties personnelles et réelles**

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

**Autres engagements financiers significatifs**
**Résultats financiers**

Produits des immobilisations financières

Produits des actifs circulants

Autres produits financiers

Charges des dettes

Autres charges financières

**Cessions d'actifs immobilisés**

Plus-values réalisées

Moins-values réalisées

Codes	Exercice	Exercice précédent
(280/1)	246.757.391	248.747.391
(280)	246.757.391	248.747.391
9271		
9281		
9291		
9301		
9311		
9321		
9331		
9341		
9351		
9361		
9371		
9381		
9391		
9401		
9421		
9431		
9441		
9461		
9471		
9481		
9491		

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES  
ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**
**ENTREPRISES ASSOCIÉES**
**Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

**Créances**

A plus d'un an

A un an au plus

**Dettes**

A plus d'un an

A un an au plus

**Garanties personnelles et réelles**

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

**Autres engagements financiers significatifs**
**AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION**
**Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

**Créances**

A plus d'un an

A un an au plus

**Dettes**

A plus d'un an

A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253	1.827.302.728	1.677.886.673
9263	1.539.058.731	1.454.101.817
9273	187.450.098	11.000.000
9283	100.793.899	212.784.856
9293	10.072.194	726.768
9303		
9313	10.072.194	726.768
9353		
9363		
9373		
9383	12.333.000	12.333.000
9393		
9403	143.552.033	116.081.166
9252	1.079.498.132	990.537.576
9262	1.076.385.260	967.184.538
9272	2.000.000	17.699.289
9282	1.112.873	5.653.750
9292	219.629	953.845
9302		
9312	219.629	953.845
9352		
9362		
9372		

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES  
ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION****TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE  
CELLES DU MARCHÉ**

**Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société**

En l'absence de critères légaux permettant d'inventorier les transactions avec des parties liées qui seraient conclues à des conditions autres que celles du marché, aucune info n'a pu être reprise dans cette annexe.

Exercice
0

**RELATIONS FINANCIÈRES AVEC****LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES****Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

**Garanties constituées en leur faveur****Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	655.251
9504	

**LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)****Emoluments du (des) commissaire(s)****Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Codes	Exercice
9505	29.041
95061	21.642
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

**DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS****INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS****La société établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion\***

La société n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)\*

La société et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 1:26 du Code des sociétés et des associations\*

La société ne possède que des sociétés filiales qui, eu égard à l'évaluation du patrimoine consolidé, de la position financière consolidée ou du résultat consolidé, ne présentent, tant individuellement que collectivement, qu'un intérêt négligeable\* (article 3:23 du Code des sociétés et des associations)

La société est elle-même filiale d'une société mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation\*

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la (des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation\*\*:

Si la (les) société(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus\*\*:

---

\* Biffer la mention inutile.

\*\* Si les comptes de la société sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit de sociétés dont la société fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.



**RELATIONS FINANCIÈRES DU GROUPE DONT LA SOCIÉTÉ EST À LA TÊTE EN BELGIQUE AVEC LE (LES) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**

	Codes	Exercice
<b>Mentions en application de l'article 3:65, §4 et §5 du Code des sociétés et des associations</b>		
<b>Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête</b>	9507	51.815
<b>Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)</b>		
Autres missions d'attestation	95071	21.642
Missions de conseils fiscaux	95072	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95073	
<b>Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête</b>	9509	
<b>Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)</b>		
Autres missions d'attestation	95091	
Missions de conseils fiscaux	95092	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95093	
<b>Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations</b>		

## RÈGLES D'ÉVALUATION

### REGLES D'EVALUATION

#### Actif

---

##### Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont pris intégralement en charge dans l'exercice au cours duquel ils ont été exposés ou engagés.

##### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix d'acquisition ou à leur valeur d'apport, et reprises pour ce montant au bilan, déduction faite des amortissements et réductions de valeur y afférents.

Les amortissements sont déterminés en fonction de leur durée probable d'utilisation et sont, à partir du 1er janvier 2019, pratiqués selon la méthode linéaire aux taux suivants :

- constructions: 3 %
- travaux de rénovations: 3%, 5%, 10% ou 20% selon la durabilité des travaux
- mobilier: 10 %
- matériel de bureau: 20 %
- GSM, tablettes et ordinateurs portables : 33%
- matériel roulant: 20 %
- aménagement des locaux loués: 11 %

Ces taux sont fixés dans le respect des critères de prudence, de sincérité et de bonne foi.

Par ailleurs, les amortissements des immobilisations corporelles acquises avant le 1er janvier 2019 poursuivent l'application du taux linéaire ou dégressif suivant :

- constructions - méthode linéaire: 3 %
- travaux de rénovations - méthode linéaire: 3%, 5%, 10% ou 20% selon la durabilité des travaux
- mobilier - méthode dégressive: 2 x 10 %
- matériel de bureau - méthode dégressive: 2 x 20 %
- matériel roulant - méthode linéaire: 20 %
- aménagement des locaux loués - méthode dégressive: 2 x 11 %

Les autres immobilisations corporelles absorbées lors de la fusion de Crédibe concernent la désaffectation d'actifs immobiliers corporels suite à la concession d'un droit d'emphytéose de 99 ans; la plus-value de réévaluation est comptabilisée annuellement en fonction de la valeur actualisée du terrain et de la durée résiduelle du contrat. Le taux d'actualisation étant de 2,5%.

##### Immobilisations financières

##### Participations

Les actions et parts sont comptabilisées à leur prix d'acquisition ou à leur valeur d'apport, à l'exclusion des frais accessoires pris en charge dans l'exercice.

A la fin de chaque exercice social, une évaluation individuelle de chaque participation est effectuée de telle sorte qu'elle reflète de façon aussi satisfaisante que possible la situation, la rentabilité et les perspectives de la société dans laquelle les actions ou parts sont détenues.

La méthode d'évaluation retenue pour un titre est employée systématiquement d'exercice en exercice, sans modification, sauf si l'évolution des circonstances interdit la poursuite de son utilisation. Dans ce cas, si le changement de méthode a des conséquences significatives, une mention spéciale en est faite dans l'Annexe.

Lorsque l'évaluation fait apparaître, par rapport à la valeur d'inventaire, une dépréciation durable, les titres font l'objet d'une réduction de valeur égale à la partie durable de la moins-value constatée.

Si ultérieurement, la valeur estimative redevient supérieure à la valeur d'inventaire réduite et si la plus-value a un caractère durable, une reprise de réduction de valeur sera enregistrée.

Pour la première fois sur l'exercice 2023, l'évaluation de chaque participation de SFPIM cotée en Bourse se fait, selon une nouvelle méthode de valorisation. La justification et l'impact de ce changement sont détaillés plus loin.

A présent, l'évaluation de chaque participation de SFPIM cotée en Bourse est comparée, à la clôture de chaque exercice, à la moyenne du cours boursier sur l'ensemble de cet exercice (où l'action a également été négociée effectivement) soit 365 jours.

SFPIM traduira les réductions de valeur durables dans son évaluation de la participation en question, sachant que le caractère durable d'une réduction de valeur fait l'objet d'une estimation du conseil d'administration sur base des critères suivants :

- Un écart à la baisse du taux boursier moyen précité de plus de 20% par rapport à l'évaluation existante inscrite dans les livres de SFPIM,
- Un écart à la baisse du cours boursier moyen précité durant deux années successives d'au moins 10% par rapport à l'évaluation existante inscrite dans les livres de SFPIM, où le cours boursier moyen à la fin de la deuxième année est retenu.

Toutefois, même si ces deux conditions sont remplies, SFPIM considérera que la réduction de valeur n'est pas durable si une des conditions suivantes est respectée :

- La valeur des fonds propres publiés (mais pas nécessairement audités si ces derniers ne sont pas disponibles) de la participation est équivalente ou supérieure à celle de la capitalisation boursière.
- Des dividendes sont versés par la participation à SFPIM pour une valeur supérieure ou égale à 50% de la réduction de valeur estimée

## RÈGLES D'ÉVALUATION

sur base du mode de calcul décrit ci-dessus.

Le conseil d'administration actera la réduction de valeur en présence de l'un des critères précédents, sauf si une analyse motivée l'amène à prendre une autre décision qui tiendra notamment compte des évolutions après l'exercice.

Si le cours boursier moyen précité est supérieur à l'évaluation de SFPIM, celle-ci n'adaptera pas l'évaluation en principe, sauf si (et au maximum dans la mesure où) des réductions de valeur ont déjà été comptabilisées par le passé. Si des faits devaient donner lieu, même après l'exercice, à une augmentation de valeur certaine et durable de la participation, le conseil d'administration pourrait décider, le cas échéant, de comptabiliser les plus-values de réévaluation.

Les montants non appelés sur participations sont comptabilisés séparément.

Les dividendes des participations sont considérés comme des produits de l'exercice après que la société ait été informée de leur attribution.

### Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale ou à leur valeur d'acquisition. Des réductions de valeur sont actées en cas d'incertitude sur leur recouvrement partiel ou entier à la date d'échéance.

#### Créances à plus d'un an

Les créances sont valorisées selon les mêmes critères que les créances reprises à la rubrique « Immobilisations financières »

Conformément à l'article 3.45 de l'AR du 29 avril 2019, portant l'exécution du code des sociétés, un escompte est comptabilisé sur les créances non productives d'intérêt ou assorties d'un intérêt anormalement faible.

Conformément à l'article 3.46 de l'A.R. précité, ces créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis ou si leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable.

#### Créances à un an au plus

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale ou à la valeur d'acquisition, pour les créances représentant des titres à revenu fixe.

Conformément à l'article 3.45 de l'A.R du 29 avril 2019, portant l'exécution du code des sociétés, un escompte est comptabilisé sur les créances non productives d'intérêt ou assorties d'un intérêt anormalement faible.

Conformément à l'article 3.46 de l'A.R du 29 avril 2019, ces créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis ou si leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable.

### Placements de trésorerie

Les créances auprès des institutions sont valorisées à leur valeur nominale. Les titres sont valorisés à leur valeur d'acquisition sans tenir compte des frais accessoires.

Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles font l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur d'acquisition.

### Passif

---

#### Provisions pour risques et charges

A la clôture de l'exercice, le Conseil d'Administration détermine les provisions à constituer en couverture des risques et charges auxquels l'entreprise est soumise.

Ces provisions pour risques et charges ont pour objet de couvrir des pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature, mais qui, à la date de clôture de l'exercice, sont probables ou certaines, mais indéterminées quant à leur montant.

Les provisions pour risques et charges doivent répondre aux critères de prudence, de sincérité et de bonne foi.

#### Dettes à plus d'un an

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

#### Dettes à un an au plus

Ces dettes sont évaluées selon les mêmes règles que les dettes à plus d'un an.

### Comptes d'ordre

---

Sont inscrits sous cette rubrique, par catégorie, les engagements et recours tels que valorisés par le Conseil d'Administration.

## RÈGLES D'ÉVALUATION

Sont également inscrits sous cette rubrique, par catégorie, les engagements et droits ainsi que les missions déléguées, les montants des participations et créances détenues pour compte de l'Etat.

Sont également repris en compte d'ordre, les montants relatifs aux missions confiées à SFPIM par des lois spéciales ou arrêtés royaux, telles que prévues par l'article 2§3 de la loi du 2 avril 1962, afin de contribuer à la mise en œuvre de la politique de l'Etat.

Les comptes d'ordre se rapportant aux missions déléguées exécutées pour compte de l'Etat sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition historique. Ils ne sont modifiés qu'à la demande expresse de l'Etat.

Les charges et produits de ces missions sont portés en compte de l'Etat.

### Modification des règles d'évaluation des participations cotées

Comme indiqué plus haut, pour la première fois sur l'exercice 2023, l'évaluation de chaque participation de SFPIM cotée en Bourse se fait selon une nouvelle méthode de valorisation.

La décision a été prise par le Conseil d'administration du 13 décembre 2022 sur proposition du management et après avis favorables des Comités d'audit et stratégique. Les Réviseurs ont été associés à la réflexion dès le début.

Les anciennes règles d'évaluation des titres cotés consistaient en la comparaison, à la clôture de l'exercice, de la moyenne du cours boursier (du marché où les titres ont été négociés) des dix derniers jours de l'exercice. Si cette comparaison faisait apparaître une réduction de valeur durable, elle était comptabilisée. Si cette comparaison fait apparaître une valeur supérieure à celle reprise dans les livres, elle était comptabilisée seulement si et dans la mesure où elle correspondait à une reprise de réduction de valeur.

La valorisation des titres cotés était donc dépendante de celle du cours de bourse dans les dix derniers jours de l'année seulement (par rapport à une détention tout au long de l'année).

Cette sensibilité du portefeuille à l'évolution de quelques participations pendant seulement 10 jours par an, est apparue comme peu compatible avec le principe de l'image fidèle, particulièrement lorsqu'il est question d'actionnariat long terme ce qui est une caractéristique essentielle de la politique d'investissement de SFPIM (« patient capital »).

Par conséquent, il a été demandé au management de voir comment les règles de valorisation pouvaient être adaptées pour être plus adéquates à des détentions de long terme.

Sur base des anciennes règles, les paramètres suivants avaient été retenus pour définir le caractère durable :

- durée sur laquelle le cours moyen de bourse est calculé ;
- ampleur de la réduction de valeur ;
- caractère structurel (car étalé sur plusieurs années).

Dans le cadre des nouvelles règles, deux paramètres supplémentaires ont été proposés :

- rapport entre le dividende perçu et la réduction de valeur ;
- rapport entre la valeur des fonds propres et la capitalisation boursière.

La nouvelle approche qui est davantage multicritère rend l'exercice de valorisation plus indépendant de la valeur de la participation calculée à un moment précis sur base de son cours de bourse. Selon l'avis des différents comités, cela doit permettre de se rapprocher davantage d'une image fidèle et durable.

Les règles adoptées en décembre 2022 n'ont pris leurs effets qu'à partir de l'exercice social 2023 afin d'éviter de modifier les règles en cours d'année.

L'application des anciennes règles de valorisation aux données de l'exercice 2023 auraient fait apparaître une réduction de valeur supplémentaire sur les titres Bpost (-29,7 MEUR) et de Unified Post (-0,7 MEUR) par rapport aux nouvelles règles.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION**



FROM HERE. FOR ALL OF US. ABOUT TOMORROW

**SOCIÉTÉ FÉDÉRALE DE PARTICIPATIONS ET D'INVESTISSEMENT**  
SOCIÉTÉ ANONYME D'INTERÊT PUBLIC  
Avenue Louise 32, boîte 4  
1050, Bruxelles

BE 0253.445.063RPM (Bruxelles - Division francophone)  
TVA BE 0253.445.063

(ci-après « SFPIM » ou la "Société")

**RAPPORT DE GESTION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ACTIONNAIRE**

Cher actionnaire,

Nous avons l'honneur, conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations (CSA), de soumettre à votre approbation les comptes annuels de la Société pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023, ainsi que de vous rendre compte de notre gestion au cours de l'exercice social clôturé.

La Société est issue de la fusion par absorption par la Société fédérale d'investissement (« SFI ») de la Société fédérale de Participations (« SFP »). Cette fusion par absorption a pris effet le 7 novembre 2006, conformément à la loi du 26 août 2006 portant fusion de la SFI et de la SFP (M.B., 30 août 2006) et de ses arrêtés d'exécution.

Le capital de la Société s'élève à 7.441.650.256,63 EUR, représenté par 26.308.283 actions.

**I. Rapport de gestion : général**

**1.1. Exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de la Société, ainsi que description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée**

Le total du bilan s'élève à 9.709.376.922,21 EUR par rapport à 10.077.410.250,87 EUR durant l'exercice social précédent. L'exercice se clôture avec un bénéfice net de 504.038.235,50 EUR par rapport à un bénéfice net de 515.459.763,63 EUR à la fin de l'exercice social précédent.

Dans le cadre d'une gestion dynamique de son portefeuille, SFPIM a profité d'une évolution favorable du cours de BNPP pour vendre des titres de BNPP pour un montant de 1.890.039.315 EUR et réaliser une plus-value de 144.902.335,32 EUR. Au niveau du bilan, cette opération aura très significativement influencé à la baisse le poste « immobilisations financières ».

En 2023, SFPIM a également réalisé des investissements de suivi dans Euroclear pour 117.601.320,00 EUR et dans Fluxys pour 53.334.164,00 EUR. La revue du portefeuille a également conduit à opérer des réductions de valeur pour un montant total de 196.177.884,04 EUR.

#Smart capital  
for Belgium

www.sfpim.be

Société Fédérale de Participations et d'Investissement  
Société Anonyme d'Intérêt Public (S.A.)

Federale Participaties en Investerings Maatschappij

Société Fédérale de Participations et d'Investissement  
Société Anonyme d'Intérêt Public

Federale Participaties en Investerings Maatschappij  
Société Anonyme d'Intérêt Public

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION**



Au 31 décembre 2023, les immobilisations financières de SFPIM s'élèvent à 7.716.872.582,48 EUR, soit une diminution de 1.710.034.400,28 EUR par rapport au 31 décembre 2022.

Les actifs circulants s'élèvent à 1.991.971.907,99 EUR fin 2023, soit une augmentation de 1.341.986.831,39 EUR par rapport au 31 décembre 2022.

Ils portent principalement sur les autres placements (1.726.148.715,40 EUR) en très nette augmentation (+ 1.722.863.639,74 EUR) et sur les valeurs disponibles (167.769.943,11 EUR) en diminution (- 399.186.296,86 EUR).

Etant donné la hausse des taux d'intérêt et le haut niveau de trésorerie, suite à la vente des parts au sein de BNPP, une gestion de trésorerie active a été mise en place. En conséquence, des placements sont faits auprès de l'Agence de la Dette afin de maximiser le rendement de la trésorerie. Cela explique le montant élevé des autres placements et le faible niveau des valeurs disponibles.

Les créances à long terme (12.233.816,21 EUR) portent sur des sociétés en portefeuille. Elles ont augmenté de 1.122.883,12 EUR.

Les créances à court terme (66.806.156,23 EUR) sont en augmentation de 37.124.245,66 EUR ce qui s'explique essentiellement par une augmentation des impôts à récupérer, des factures émises à l'attention de l'Etat dans le cadre d'une mission de conseil (Phoenix) et le remboursement annuel des intérêts de l'emprunt par Brussels Airport Company.

L'exercice 2023 se solde par un bénéfice net de 504.038.235,50 EUR, comparé à 515.459.763,63 EUR à la fin de l'exercice social précédent, soit une légère baisse de 2,2%.

Les produits de l'exercice 2023 représentent 777.264.150,77 EUR (contre 590.323.618,74 EUR en 2022), soit une augmentation de 186.940.532,03 EUR par rapport à l'année précédente. Cette augmentation s'explique par les éléments suivants :

- Produits financiers :

Les produits financiers ont augmenté de +179.635.146,74 EUR pour être portés à 758.641.625,24 EUR. Cette augmentation s'explique principalement par :

- L'augmentation des dividendes perçus en 2023 de +13.103.209,99 EUR pour les porter à 536.927.840,32 EUR, dont :
  - BNP Paribas : 376.541.217 EUR (+22.206.277 EUR par rapport à 2022)
  - Euroclear : 46.980.087 EUR (- 15.980.750 EUR par rapport à 2022)
  - Aggas : 36.298.878 EUR (-15.124.533 EUR par rapport à 2022)
  - Ethias : 34.199.982 EUR (+950.000 EUR par rapport à 2022)
- L'augmentation des produits des actifs circulants perçus en 2023 de +31.626.412,40 EUR pour les porter à 33.380.391,50 EUR dont 32.521.669,21 EUR d'intérêts perçus sur les placements de la trésorerie auprès de l'Agence de la Dette.
- La réalisation de plus-values sur les cessions d'actions pour +143.747.112,41 EUR pour les porter à 151.621.477,87 EUR en 2023, provenant quasi exclusivement de la vente d'actions BNPP (144.902.335,32 EUR).
- La diminution des reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières de - 8.350.234,23 EUR en 2023 pour les porter à 11.552.422,47 EUR.



**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION**



- Produits d'exploitation :

Les produits d'exploitation représentent 18.622.525,53 EUR soit une augmentation de +7.305.385,29 EUR par rapport à l'année précédente, en raison principalement du produit lié à une mission de conseil à l'État (Phoenix) pour un montant de +7.718.621,61 EUR.

Les charges de l'exercice 2023 représentent 273.225.915,27 EUR (contre 74.863.855,11 EUR en 2022) soit une augmentation de 198.362.060,16 EUR par rapport à l'année précédente. Cette augmentation s'explique par les éléments suivants :

- Charges financières :

Les charges financières ont augmenté de 184.232.757,01 EUR pour être portées à 226.189.918,66 EUR. Celles-ci sont principalement composées des réductions de valeur des immobilisations financières (196.177.884,04 EUR) enregistrées principalement sur les sociétés suivantes :

- Ageas : 114.149.342,61 EUR
- Eschercloud holding : 10.898.941,00 EUR
- Imbiose : 9.191.520,00 EUR
- Kebony A.S. : 6.368.718,66 EUR

A côté des réductions de valeur, des moins-values sur réalisation d'actifs ont également été comptabilisées pour 16.600.281,54 EUR sur les sociétés suivantes :

- Biocartis Group : 8.192.245,57 EUR
- China Belgium Mirror Fund : 6.816.099,51 EUR
- Nanocyl : 1.591.936,46 EUR

- Charges d'exploitation :

Les charges d'exploitation représentent 33.342.238,73 EUR fin 2023, contre 28.219.843,33 EUR fin 2022. Elles sont principalement composées des services et biens divers (17.962.531,31 EUR), de la taxe annuelle sur les comptes titres (7.828.051,75 EUR) et des rémunérations (6.465.099,29 EUR).

Pour rappel, la taxe annuelle sur les comptes titres a fortement augmenté en 2022 suite à l'apport sur son bilan de la participation dans BNP Paribas que SFPIM détenait en mission déléguée auparavant.

- Impôts :

L'exercice se clôture avec un impôt de 13.693.757,88 EUR en augmentation de 9.006.907,75 EUR ou 192,2% par rapport à la fin de l'exercice social précédent.

***1.2. Affectation du résultat***

Les comptes annuels qui sont soumis à votre approbation présentent donc un bénéfice de l'exercice 2023 de 504.038.235,50 EUR ; compte tenu du bénéfice reporté de l'exercice social précédent de 1.272.363.420,81 EUR, le bénéfice à affecter est de 1.776.401.656,31 EUR que nous vous proposons d'affecter comme suit :

- Réserve légale : 25.201.911,78 EUR ;
- Rémunération du capital : 134.488.384,73 EUR ;
- Bénéfice à reporter : 1.616.711.359,80 EUR.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION**



*1.3. Détermination des principaux facteurs de risques*

Nous établissons, ci-dessous, un aperçu des principaux risques auxquels se trouve exposée SFPIM sur la base de ses activités et compte tenu de sa structure financière.

*1.3.1 Actions juridiques contre SAirGroup (Sabena) et diverses sociétés du groupe*

SFPIM, l'État belge et Zephyr-Fin détenaient les participations suivantes dans Sabena :

- SFPIM : 1.119.412.313 actions (en mission déléguée) et 81.452.000 actions (pour compte propre) ;
- État belge : 640.748.000 actions ;
- Zephyr-Fin : 895.323.084 actions.

Le capital total de la Sabena était représenté par 5.426.200.508 actions.

Dans le cadre des opérations de liquidation de la faillite de la Sabena, SFPIM, l'État belge et Zephyr-Fin ont introduit une action civile devant les juridictions belges, contre SAirGroup et diverses sociétés de son groupe – en ce compris Swissair International Finance III (« SIF III »). Cette action civile est toujours en cours.

La Cour d'appel de Bruxelles a rendu le 27 janvier 2011 un arrêt déclarant non fondées certaines demandes formées par SFPIM, l'État belge et Zephyr-Fin visant à mettre en cause la responsabilité civile de SAirGroup et de SAirLines. Pour le surplus, la cour a réservé à statuer sur les autres demandes, en raison de l'existence d'une instruction pénale et en application de la règle « le pénal tient le civil en état ».

Les trois parties précitées se sont pourvues en cassation. Par son arrêt prononcé le 4 décembre 2014, la Cour de cassation a rejeté leurs pourvois. Par conséquent, l'arrêt rendu par la Cour d'appel de Bruxelles en date du 27 janvier 2011 est devenu définitif en ce qui concerne les demandes qu'il avait tranchées.

La cause reviendra ultérieurement devant la Cour d'appel de Bruxelles, qui aura alors à se prononcer sur les demandes laissées en suspens, et notamment la demande formulée par SIF III relative au remboursement d'un prêt d'un montant en principal de 100 millions EUR et des intérêts y afférents. SAirGroup a accordé ce prêt à SFPIM (à l'époque SFI), agissant en mission déléguée en 1995. SFPIM demande toutefois aujourd'hui l'extinction de cette créance.

A ce stade, à la suite d'une plainte, de SAirGroup et de SAirLines, un dossier pénal est toujours en cours, le dossier 2004/082 (désormais référence 2019/109), qui a été ouvert du chef d'infractions liées à l'état de faillite et d'abus de biens sociaux. Il semblerait que seule la Sabena (en tant que société en faillite) ait été mise en cause dans le cadre de cette instruction et aucun élément dans le dossier ne semble a priori susceptible de constituer une charge à l'encontre de l'État belge, de SFPIM ou de sa filiale Zephyr-Fin.

La procédure civile pourra reprendre lorsque cette procédure pénale sera terminée.

*1.3.2 Action juridique relative au sauvetage de Fortis*

SFPIM a été amenée à acquérir, dans le cadre du sauvetage du Groupe Fortis (désormais Ageas), fin septembre et début octobre 2008, les actions de Fortis Banque SA/NV en vue de son adossement à BNP Paribas.

Dans ce cadre, SFPIM a agi en mission déléguée.



**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS****RAPPORT DE GESTION**

Nombre d'actions en justice ont été introduites à l'époque, spécialement contre Ageas, qui ont pour l'essentiel pris fin à l'égard d'Ageas à la suite d'une transaction soumise à la Cour d'appel d'Amsterdam et approuvée par cette dernière.

Une action a aussi été introduite début 2009 par divers actionnaires minoritaires contre SFPIM et BNP Paribas, ainsi que d'autres parties, dont Ageas, à l'égard de laquelle ces actionnaires minoritaires se sont désistés dans le cadre de la transaction précitée.

Aucune demande concrète n'était plus formulée contre SFPIM dans ce dossier et l'affaire avait en outre été suspendue en 2016 en attendant l'issue d'une procédure pénale, qui s'est finalement terminée en 2020.

Dans des conclusions déposées en 2021 par les actionnaires minoritaires, et sans qu'il n'y ait eu par ailleurs d'éléments nouveaux, ceux-ci ont entendu diriger aussi leurs demandes contre SFPIM – agissant en mission déléguée – et ont requis que celle-ci soit condamnée, selon les cas aux côtés de BNP Paribas ou seule, à payer certains montants au profit d'Ageas et à verser aux actionnaires minoritaires, à titre de dommage matériel et moral, une indemnité évaluée à 30 EUR par action détenue (après regroupement, intervenu en 2012, de dix (10) actions Fortis en une (1) action Ageas).

Les actionnaires minoritaires ont toutefois à nouveau modifié et/ou abandonné certaines de leurs demandes dans des conclusions déposées en janvier 2023, pour (i) requérir, désormais sur le fondement d'une nullité pour contrariété à l'ordre public de la cession des actions de Fortis Banque SA/NV le 5 octobre 2008, la condamnation solidaire de BNP Paribas et de SFPIM à une restitution par équivalent au profit d'Ageas d'un montant total de 8.385.608.141 EUR et (ii) requérir la condamnation de BNP Paribas et SFPIM solidairement ou *in solidum* à verser aux demandeurs 30 EUR à titre de dommage matériel et moral évalué *ex aequo et bono* par action détenue (après regroupement précité).

SFPIM s'oppose bien évidemment à ces demandes.

L'affaire devrait en principe être plaidée devant le Tribunal de l'entreprise de Bruxelles en septembre et octobre 2024.

***1.4. Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la Société et événements importants survenus après la clôture de l'exercice***

Depuis le début de l'année, l'entreprise Bpost est soumise à une incertitude en ce qui concerne la part de distribution des journaux qui lui reviendra depuis le changement des règles décidées par le gouvernement. L'adaptation de l'organisation, de ses coûts et de ses revenus, suite à cette évolution, est encore incertaine. La participation sera suivie avec attention durant l'année 2024.

***1.5. Activités en matière de recherche et de développement***

Durant l'exercice écoulé, aucune activité n'a été exercée et n'est prévue en matière de recherche et de développement.

***1.6. Existence de succursales***

La Société n'a aucune succursale.

***1.7. Utilisation d'instruments financiers***

La société n'a pas eu recours à des instruments financiers en 2023.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION**



***1.8. Conflit d'intérêts***

Au cours de l'exercice social 2023, aucune décision du Conseil d'administration n'a donné lieu à l'application de l'article 7:96 du Code des sociétés et des associations.

En application de l'article 3ter, §2 de la loi du 2 avril 1962 relative à la Société fédérale de Participations et d'Investissement et les sociétés régionales d'investissement et de la disposition 38 de la charte de gouvernance d'entreprise, les conflits de fonction suivants ont par ailleurs été déclarés :

- Lors de la réunion du Conseil d'administration du 14 mars 2023, Messieurs Koenraad Van Loo et Nicolas Pire ont fait état d'un potentiel conflit de fonction en rapport avec le dossier « SFPIM-International ».
- Lors de la réunion du Conseil d'administration du 25 avril 2023, Monsieur Olivier Henin a fait état d'un potentiel conflit de fonction en rapport avec le dossier « Orizio ». Monsieur Olivier Henin a quitté la réunion.
- Lors de la réunion du Conseil d'administration du 11 juillet 2023, Madame Leen Van den Neste a fait état d'un potentiel conflit de fonction en rapport avec le dossier « Belgian Growth Fund II ».
- Lors de la réunion du Conseil d'administration du 14 novembre 2023, Monsieur Koen Schoors a fait état d'un potentiel conflit de fonction en rapport avec le dossier « Lineas ».

Dans chacune de ces hypothèses, les administrateurs concernés se sont abstenus de délibérer et de voter sur le point de l'ordre du jour touché par le potentiel conflit de fonction.

On note également que Monsieur Koenraad Van Loo n'a pas participé lors de la réunion du Comité de rémunération du 7 février 2023, aux délibérations et au vote se rapportant à la réalisation des objectifs et la détermination de pourcentage de sa rémunération variable pour l'année 2022. Le Conseil d'administration a ensuite fait siennes les conclusions du Comité de rémunération.

***2. Déclaration de gouvernement d'entreprise***

Les désignations des fonctions (collaborateur, administrateur, président, directeur, ...) mentionnées dans la présente déclaration renvoient aux deux sexes. Par souci de lisibilité, la forme masculine est utilisée comme forme neutre et désigne aussi bien les femmes que les hommes.

***2.1. Cadre juridique de la gouvernance de la société et code de référence***

La Société est au premier chef, régie par la loi du 2 avril 1962 relative à la Société fédérale de Participations et d'Investissement et les sociétés régionales d'investissement, telle que modifiée de temps à autre, et pour la dernière fois, par une loi du 20 décembre 2023 portant des dispositions financières diverses (« **Loi de 1962** »), ainsi que par un contrat de gestion conclu avec l'Etat et par ses statuts.

Le premier contrat de gestion conclu entre l'Etat et la Société est entré en vigueur le 17 juillet 2018 conformément à l'arrêté royal du 19 juillet 2018 approuvant le premier contrat de gestion entre l'Etat et la Société fédérale de Participations et d'Investissement. Celui-ci a été amendé par un avenant du 20 septembre 2021, approuvé par arrêté royal du 4 octobre 2021.

La dernière version des statuts de la Société a été adoptée le 21 février 2022.



**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION**



En tant que société anonyme d'intérêt public, la Société est en outre régie par le Code des sociétés et des associations, dans la mesure où il n'y est pas dérogé par les textes qui précèdent.

Les pratiques de gouvernance de la Société s'établissent également conformément aux bonnes pratiques en matière de gouvernance suivies par les entreprises cotées (Code belge de Gouvernance d'Entreprise 2020), selon la méthode « comply or explain ».

Ce faisant, la Société respecte, en la matière, les recommandations les plus récentes de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE (2015), *Lignes directrices de l'OCDE sur la gouvernance des entreprises publiques*, Édition 2015, Éditions OCDE, Paris), ainsi que l'article 39.3 de son contrat de gestion.

## **2.2. Structure de l'actionariat**

Les actions de la Société ont la forme nominative. Au 31 décembre 2023, le capital de la Société était représenté par 26.308.283 actions, toutes détenues par l'État belge.

## **2.3. Conseil d'administration et comités**

La Société est administrée par un Conseil d'administration et un Comité exécutif. Le Conseil d'administration de la Société a constitué quatre comités consultatifs spécialisés : un Comité d'audit, un Comité de rémunération, un Comité stratégique et un Comité d'investissement écologique.

Par arrêté royal du 25 juin 2023, le Gouvernement fédéral a désigné deux nouveaux membres du Conseil d'administration. Ces désignations sont entrées en vigueur le 16 août 2023.

Aucun changement n'est intervenu au niveau de la composition du Comité exécutif.

### **2.3.1. Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration de la Société est composé de douze administrateurs dont une présidente, un administrateur délégué, deux vice-présidents et deux administratrices indépendantes.

Au 31 décembre 2023, le Conseil d'administration se composait comme suit:

Laurence Bovy	Présidente
Koenraad Van Loo	Administrateur délégué
Olivier Henin	Vice-président
Koen Schloors	Vice-président
Nathalie Ombelets	Administratrice
Lieve Schuermans	Administratrice
Caroline Goddeeris	Administratrice
Pierre Harkay	Administrateur
Dieter Berckvens	Administrateur
Nicolas Pire	Administrateur
Isabelle Callens	Administratrice indépendante
Leen Van den Neste	Administratrice indépendante

Seul l'administrateur délégué est membre exécutif du Conseil d'administration. Les onze autres administrateurs sont des administrateurs non-exécutifs.

Une mission spéciale est attachée à la fonction de président du conseil d'administration, sur la base de l'article 3bis, §12 de la Loi de 1962 portant sur la représentation de la Société, aux côtés de

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION**



l'administrateur délégué dans le cadre de ses relations externes, aux différents stades de la préparation et de la mise en œuvre des investissements.

Les administrateurs, en ce compris la présidente, les deux vice-présidents et l'administrateur délégué sont nommés par arrêté royal délibéré en Conseil des Ministres, à l'exception des deux administratrices indépendantes qui sont nommées par l'Assemblée générale sur proposition motivée d'un jury constitué par le Roi, qui est composé de personnalités éminentes issues de la communauté des affaires ou académique. Les administratrices indépendantes répondent aux critères d'indépendance énoncés à l'article 3bis, §2 de la Loi de 1962.

Le Conseil d'administration est habilité à accomplir tous les actes jugés nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet de la Société, à l'exception de ceux que la législation ou les statuts réservent spécifiquement à l'Assemblée générale ou à d'autres organes de gestion.

Plus particulièrement, il incombe au Conseil d'administration de :

- définir les orientations de la politique générale de la Société,
- décider en toutes matières d'importance stratégique, financière ou opérationnelle,
- superviser la gestion opérationnelle de la société par le Comité exécutif, et
- agir en toutes autres matières réservées au Conseil d'administration par la loi.

*2.3.2. Administrateur délégué et Comité exécutif*

Le Comité exécutif a été constitué conformément à l'article 3bis §16 de la Loi de 1962. Le Comité exécutif comprend l'administrateur délégué et trois autres membres désignés par le Conseil d'administration pour un terme de six ans, renouvelable, et qui peuvent être révoqués par le Conseil d'administration. L'administrateur délégué préside le Comité exécutif.

Au 31 décembre 2023, le Comité exécutif se composait comme suit :

Koenraad Van Loo	Administrateur délégué, président du comité
Michaël Vanlobbeek	Directeur finance et administration
Tom Feys	Directeur investissements
Céline Vaessen	Directrice investissements

Le Comité exécutif est responsable de la gestion journalière et opérationnelle de SFPIM et de la mise en œuvre des décisions du Conseil d'administration. L'étendue de la gestion journalière est définie par le Conseil d'administration. Elle a été définie pour la première fois par une décision du 9 mars 2021 publiée aux Annexes du Moniteur Belge du 7 mai 2021, sous les numéros 0055139 et 0055140.

*2.3.3. Comité stratégique*

Le Comité stratégique a été constitué conformément à l'article 3bis, §15 de la Loi de 1962. Le comité stratégique est composé de quatre membres : la présidente, les deux vice-présidents et l'administrateur délégué. Le comité stratégique est présidé par la présidente du Conseil d'administration.

Au 31 décembre 2023, le Comité stratégique se composait comme suit :

Laurence Boyy	Présidente
Koenraad Van Loo	Administrateur délégué
Olivier Henin	Vice-président
Koen Schoors	Vice-président



**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION**



Le Comité stratégique a pour mission d'assister et de conseiller le Conseil d'administration dans les matières de politique et de stratégie générales de la Société, ainsi que sur des questions importantes relatives au développement stratégique de la Société.

Il revêt et formule des recommandations à propos des transactions, investissements et projets proposés par le Comité exécutif au regard des objectifs stratégiques de SFPIM et supervise leur réalisation.

*2.3.4. Comité d'audit*

Le Comité d'audit a été constitué conformément à l'article 3bis, §17 de la Loi de 1962. Le comité d'audit est composé de quatre membres, dont une administratrice indépendante, nommés par le Conseil d'administration en son sein, en fonction de leur compétence et de leur expérience en matière financière. Le Comité d'audit est présidé par l'administratrice indépendante.

Au 31 décembre 2023, le Comité d'audit se composait comme suit :

Leen Van den Neste	Administratrice indépendante, présidente du comité
Lieve Schuermans	Administratrice
Nicolas Piré	Administrateur
Pierre Harkay	Administrateur

Le Comité d'audit a pour mission d'assister le Conseil d'administration dans le cadre :

- du processus d'élaboration de l'information financière,
- de l'intégrité et du contrôle des comptes annuels et des comptes consolidés, ainsi que des états financiers intermédiaires,
- des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la société,
- du suivi des travaux d'audit financier et opérationnel via l'audit interne et le commissaire, et
- de la surveillance du respect par la Société des exigences légales et réglementaires.

*2.3.5. Comité de rémunération*

Le Comité de rémunération a été constitué conformément à l'article 3bis, §17 de la Loi de 1962. Le comité de rémunérations est composé de quatre membres, nommés par le Conseil d'administration en son sein, dont deux sont administratrices indépendantes.

Au 31 décembre 2023, le Comité de rémunération se composait comme suit :

Isabelle Callens	Administratrice indépendante, présidente du comité
Caroline Goddeeris	Administratrice
Leen Van den Neste	Administratrice indépendante
Laurence Bovy	Présidente du Conseil

Le Comité de rémunération est chargé, à la demande du Conseil d'administration ou d'initiative, de transmettre des propositions de décision, avis et recommandations au Conseil d'administration relatives aux avantages pécuniaires, directs ou indirects, immédiats ou reportés, en ce compris le régime de pension, de retraite et de survie, qui concernent les administrateurs, en ce compris l'administrateur délégué, et les membres du Comité exécutif, et plus généralement, sur les questions de nomination et de rémunération des administrateurs, de l'administrateur délégué et des autres membres du Comité exécutif.

<sup>1</sup> En qualité d'observateur jusqu'au 24 janvier 2024.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

## RAPPORT DE GESTION



Le règlement d'ordre intérieur du Comité de rémunération prévoit qu'il est également chargé de veiller, au moins une fois par an, à la tenue et la mise à jour de la liste des mandataires représentant les intérêts de la Société dans les sociétés du portefeuille de la Société. Le Comité de rémunération fait régulièrement rapport au Conseil d'administration à ces sujets.

### 2.3.6. Comité d'investissement écologique

Le Comité d'investissement écologique a été constitué conformément à l'article 3bis, §17 de la Loi de 1962 et à l'article 2 de l'arrêté royal du 15 janvier 2023 confiant à SFPIM une mission au sens de l'article 2 §3 de la Loi de 1962. Le Comité d'investissement écologique est composé de sept membres, nommés par le Conseil d'administration en son sein, dont l'administrateur délégué.

Au 31 décembre 2023, le Comité d'investissement écologique se composait comme suit :

Pierre Harkay	Administrateur, co-président du comité
Koen Schoors	Vice-président, co-président du comité
Koenraad Van Loo	Administrateur délégué
Nathalie Ombelets	Administratrice
Nicolas Pire	Administrateur
Isabelle Calleus	Administratrice indépendante
Leen Van den Neste	Administratrice indépendante

Le comité d'investissement écologique a pour mission l'examen de toute demande d'investissement dans des sociétés qui contribuent à la transition écologique dans le cadre de la mission déléguée confiée par l'Arrêté Royal du 15 janvier 2023. Il formule des avis circonstanciés sur la conformité de l'investissement envisagé au regard des critères visés à l'article 1, § 2 de l'Arrêté Royal du 15 janvier 2023.

### 2.3.7. Évaluation régulière

Le Conseil d'administration évalue régulièrement l'efficacité, le bon fonctionnement et la composition des organes et comités et les améliorations qui pourraient être apportées.

Afin d'améliorer la qualité et l'objectivité de ces évaluations, la Société a recours périodiquement à une agence professionnelle externe, qui formule des recommandations visant à optimiser l'organisation et l'efficacité des organes et des comités de la Société. Les organes et comités veillent au suivi et à la mise en œuvre de ces recommandations sous la responsabilité des présidents du Conseil d'administration et des comités consultatifs spécialisés.

## 2.4. Contrôle

Le contrôle de la situation financière, des comptes annuels et de la régularité des opérations à constater dans les comptes annuels est confié à un commissaire nommé par l'Assemblée générale parmi les membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Au 31 décembre 2023, le commissaire de la société était Mazars Réviseurs d'entreprise SC SRL (dont le siège est sis à Avenue du Boulevard 21, boîte 8 à 1210 Saint-Josse-ten-Noode et dont le numéro d'entreprise est le 428.837.889), représenté par Monsieur Sébastien Schueremans.

SFPIM est également soumise à la tutelle administrative exercée à l'intervention de deux commissaires du gouvernement conformément à l'article 1<sup>er</sup>, §2 de la Loi de 1962. Ceux-ci peuvent s'opposer à l'exécution de toute mesure qui serait contraire soit aux lois et arrêtés, aux statuts ou au contrat de gestion, soit aux objectifs prioritaires de la politique financière de l'État belge.

L'un des commissaires du gouvernement est proposé par le ministre des Finances, l'autre est proposé par le ministre des Affaires économiques. Ils sont tous les deux nommés par arrêté royal.



**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION**



Les commissaires du gouvernement sont Monsieur Eddy Peeters et Monsieur Raphaël Jehotte.

SFPIM a par ailleurs institué une fonction d'audit interne, qui est une fonction indépendante et permanente conçue pour améliorer, par le biais de missions d'audits financier et opérationnel, la performance et la gouvernance de la société. Afin de garantir l'indépendance et améliorer la qualité de l'audit interne, la fonction d'audit interne est confiée à des consultants externes. L'auditeur interne de SFPIM est KPMG Advisory BV (dont le siège est sis à Luchthaven Brussel Nationaal 1K à 1930 Zaventem et dont le numéro d'entreprise est le 0439.819.279).

Enfin, SFPIM est également soumise au contrôle de la Cour des comptes en vertu de l'article 5, § 3 de la loi du 29 octobre 1846 relative à l'organisation de la Cour des comptes. La Cour des comptes procède annuellement à un audit financier et de la gestion de la Société.

### *2.5. Charte de gouvernance d'entreprise*

Le Conseil d'administration a adopté une charte de gouvernance d'entreprise, laquelle inclut les règlements d'ordre intérieur du Conseil d'administration, du Comité exécutif et des comités consultatifs spécialisés. Elle a été amendée pour la dernière fois le 20 février 2024. Elle est disponible sur le site internet de la Société (<https://sfvim.be>).

Le Conseil d'administration réexamine et adapte la charte de gouvernance d'entreprise en fonction des besoins et de l'évolution des activités de la Société en respectant les dispositions légales, réglementaires et statutaires applicables à SFPIM, ainsi que les règles et conditions spéciales arrêtées dans le contrat de gestion entre l'État belge et SFPIM.

### *2.6. Dérogation au Code belge de Gouvernance d'Entreprise 2020 (« Code 2020 »)*

Les principales dérogations au Code 2020 peuvent être synthétisées comme suit :

- De manière générale, les grands traits du modèle de gouvernance de la Société sont déterminés par la Loi de 1962, notamment son caractère moniste. Toute modification à apporter aux règles qui régissent l'exercice ou le contrôle de la gestion de la Société doit donc s'inscrire dans le cadre de la Loi de 1962. Certaines modifications ne peuvent parfois être adoptées par l'Assemblée générale, que moyennant une modification législative préalable.
- Les administrateurs, en ce compris l'administrateur délégué, sont nommés et révoqués par le Roi par arrêté royal délibéré en Conseil des Ministres. Ils ne sont pas nommés, ni révoqués, par l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration, lui-même assisté par le comité de rémunération. Les administratrices indépendantes sont nommées par l'Assemblée générale sur proposition motivée d'un jury indépendant constitué par le Roi.
- La composition du Conseil d'administration, des comités spécialisés et du Comité exécutif est largement organisée par la Loi de 1962. Le Code 2020 recommande la présence d'au moins trois administrateurs indépendants. La Loi de 1962 prévoit à ce jour que le Conseil d'administration compte deux administrateurs indépendants.
- Le Code 2020 recommande que la durée du mandat d'administrateur n'excède pas quatre années. Les administrateurs de la Société sont nommés pour un terme renouvelable de six ans maximum.
- Le Code 2020 recommande que la rémunération des managers exécutifs comprenne une partie fixe et une partie variable et que la partie variable soit liée à leurs performances individuelles et à celles, globales, de la société. C'est le cas pour l'administrateur délégué. Mais la rémunération

(1)

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION**



des membres du Comité exécutif, autres que l'administrateur délégué, ne comprend à ce jour pas de partie variable liée à la réalisation d'objectifs prédéfinis.

- Le Code 2020 recommande que les administrateurs non exécutifs reçoivent une partie de leur rémunération sous la forme d'actions. Ce n'est pas le cas en l'espèce. Toutes les actions de la Société sont aux mains de l'État fédéral.

**2.7. Politique de diversité**

La Société, en tant que société d'intérêt public, se veut exemplaire en matière de diversité. Elle s'efforce de créer une culture de mixité et d'inclusion à tous les échelons de son organisation.

Conformément à l'article 3bis de la Loi du 1962, au moins un tiers des membres du Conseil d'administration de la Société sont de sexe différent de celui des autres membres. En 2023, le Conseil d'administration comptait six femmes sur douze et trois des quatre comités consultatifs étaient présidés par une femme.

La composition du Conseil d'administration de la Société est en outre fixée de façon à rassembler suffisamment de profils complémentaires et variés en termes d'âge, de sexe, de parcours académique, d'expérience professionnelle et d'équilibre linguistique. L'objectif est de limiter au maximum le risque de pensée unique et de contribuer à la richesse des débats.

Convaincue que la collaboration, les efforts collectifs et les talents complémentaires des hommes et des femmes permettront aux institutions financières de tirer le meilleur parti d'une intelligence collective précieuse, la Société a par ailleurs adhéré en 2018 à la charte « Diversité des genres en finances ». Elle s'est ainsi engagée à soutenir la progression des femmes vers des postes de direction dans le secteur financier. Elle s'engage par ailleurs à contribuer aux objectifs fixés par la Belgian Venture Capital & Private Equity Association dans sa charte pour l'égalité des genres ([www.bvca.be/en/ndes/gender-equality-charter/](http://www.bvca.be/en/ndes/gender-equality-charter/)).

En cohérence avec son adhésion à cette charte, un quart des membres du comité exécutif est de sexe différent de celui des autres membres. Trois femmes sont également chargées de la coordination des trois services dit d'appui (HR, Finance et Legal).

De façon plus générale, le personnel de la Société se compose d'un large panel de profils. Les activités de la Société requièrent une variété de talents, de métiers et de fonctions, laquelle contribue à des interventions financières judicieuses fondées sur des appréciations globales et multidisciplinaires.

La Société poursuit dans cette optique une politique de ressources humaines inclusive, basée sur les talents. Elle attache une grande importance à la diversité et à l'égalité des chances de tous ses employés quels que soient leur genre, leur sexe, leur orientation sexuelle, leur pays d'origine, leur origine sociale, leurs moyens financiers, leur handicap, ...

Elle propose pour tous des opportunités de développement personnel et professionnel gratifiantes à tous les niveaux de l'entreprise. Elle est soucieuse d'offrir un environnement de travail épanouissant, sécurisé et respectueux de la vie privée de ses collaborateurs et demande à chacun de traiter les personnes avec lesquelles il travaille avec respect et dignité.

La diversité constitue un élément important d'une saine gouvernance que la Société promeut aussi au travers de ses participations et investissements. La Société valorise ainsi la mixité au sein de toutes les sociétés de son portefeuille.



**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION**



*2.8. Rapport de rémunération (EUR)*

SFPIIM - Conseil d'administration et comités spécialisés											
	Conseil d'administration		Comité stratégique		Comité de rémunération		Comité d'audit		Comité de Fonds de transition écologique		Total
	Montant brut (€)	Taux de présence	Montant brut (€)	Taux de présence	Montant brut (€)	Taux de présence	Montant brut (€)	Taux de présence	Montant brut (€)	Taux de présence	
Laurence Bovy Présidente	0	100%	0	100%	0	50%	N/A	N/A	N/A	N/A	0
Koenraad Van Loo Administrateur délégué	0	100%	0	100%	N/A	N/A	N/A	N/A	0	67%	-
Koen Schoors Vice-président	16.733	70%	9.600	89%	N/A	N/A	N/A	N/A	0	83%	26.333
Olivier Heut Vice-président	16.733	100%	10.800	100%	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	27.533
Lieve Schuermans Administratrice	11.155	100%	N/A	N/A	N/A	N/A	2.800	75%	N/A	N/A	13.955
Renaat Berckmoes <sup>2</sup> Administrateur	7.437	66%	N/A	N/A	1.200	100%	N/A	N/A	N/A	N/A	8.637
Nicolas Pire Administrateur	11.155	90%	N/A	N/A	N/A	N/A	2.400	87,5%	0	67%	13.555
Pierre Harkay Administrateur	11.155	90%	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	100%	11.155
Nathalie Ombelets Administratrice	11.155	90%	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	67%	11.155
Ariel Gonzalez <sup>3</sup> Administrateur	7.437	33%	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	7.437
Isabelle Callens Administratrice indépendante	11.155	80%	N/A	N/A	800	100%	N/A	N/A	0	83%	11.955
Kathleen Van den Neste <sup>4</sup> Administratrice indépendante	11.155	100%	N/A	N/A	800	100%	4.200	100%	0	17%	16.155
Dieter Berckvens <sup>5</sup> Administrateur	3.718	100%	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	3.718
Caroline Goddeers <sup>6</sup> Administratrice	3.718	75%	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	3.718

Rémunération Comité exécutif			
	Fixe	Variable	Total
Koenraad Van Loo	257.561	28.651	286.212
Michaël Vanloubbeek	205.585		
Céline Vaessen	185.122		
Tom Feys	182.924		

<sup>2</sup> Jusqu'au 16 août 2023

<sup>3</sup> Jusqu'au 16 août 2023

<sup>4</sup> A partir du 16 août 2023

<sup>5</sup> A partir du 16 août 2023

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION**



Rémunération d'Administrateur au sein d'une filiale/participation	
Nicolas Pire	Administrateur au Conseil d'administration de SFPIM-International 2,500

L'administrateur délégué bénéficie d'une pension de retraite et de survie fixée par le Conseil d'administration. En 2023, la société a participé au financement de l'assurance de l'administrateur délégué pour un montant de 95.048,28 EUR. L'administrateur délégué a également bénéficié d'un véhicule de société, de l'utilisation d'un smartphone et d'une tablette dont les avantages en nature représentent 4.415,88 EUR.

Dans les montants repris ci-dessus sont inclus les avantages en nature liés aux véhicules, smartphone, tablette, ordinateurs portables dont bénéficient des membres du Comité Exécutif. Les montants concernant ces avantages en nature s'élèvent respectivement à 3.315,08 EUR pour Monsieur Vanloubbeek, à 2.155,25 EUR pour Madame Vaessen et à 4.672,77 EUR pour Monsieur Feys. En outre, ils bénéficient chacun d'une assurance groupe pour un montant de 63.983,70 EUR pour Monsieur Vanloubbeek, 26.788,86 EUR pour Madame Vaessen et 52.515,00 EUR pour Monsieur Feys pour l'année 2023.

Pour l'année 2023, la présidente a renoncé à percevoir toutes rémunérations fixes et aux jetons de présence à percevoir en sa qualité de présidente, d'administratrice et de membre de comités spécialisés, ainsi qu'aux avantages en nature attachés à la fonction de présidente.

### **3. Informations en matière de durabilité**

La Société considère que la prise en compte des questions sociétales et de gouvernance contribue de manière importante au progrès économique. La volonté de SFPIM d'intégrer des préoccupations sociétales à ses activités se traduit par des actions tant au niveau de son activité d'investissement et de gestion de participations, qu'au niveau de sa propre organisation.

Le 14 décembre 2021, le Conseil d'administration a adopté une charte de responsabilité sociétale. Elle est disponible sur le site internet de la Société (<https://sfpim.be>). Une évaluation de cette charte a été réalisée au cours de l'année 2023 et mènera à l'adoption d'une version actualisée en 2024.

#### *SFPIM, un investisseur socialement responsable*

La Société entend favoriser, au travers de ses participations et investissements, le développement d'une économie durable en Belgique. C'est pourquoi elle privilégie les interventions en faveur d'entreprises qui se soucient de cette thématique et encourage les entreprises dans lesquelles elle détient des participations à adopter et renforcer leurs pratiques responsables.

Cette volonté se traduit par des actions à divers niveaux.

Les interventions financières font suite à un projet qui est analysé par rapport à des critères à la fois financiers et sociétaux, l'objectif étant de rechercher un équilibre entre performances financières et sociétales et de prioriser les investissements responsables. La durabilité est un facteur clé dans l'appréciation d'une opportunité d'investissement.

Par critères sociétaux, on entend des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« critères ESG »), tels que la promotion de l'efficacité énergétique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources naturelles, les retombées pour l'emploi, l'attention portée à l'éthique, les rémunérations des dirigeants et la promotion de la diversité.



**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION**



Ces critères ont été récemment redéfinis et augmentés en s'inspirant notamment du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR). Ils ont été agrégés dans un questionnaire ESG digitalisé.

Lors de l'examen des opportunités d'investissement, les gestionnaires d'investissement établissent le profil ESG de chaque entreprise selon le questionnaire ESG. Si certains risques en matière de durabilité sont identifiés, cette évaluation peut donner lieu à l'établissement de lignes directrices à suivre ou d'un plan d'action à mettre en œuvre pendant la durée de l'investissement.

La manière dont la dimension sociétale est prise en compte par les entreprises du portefeuille guide ensuite les décisions de SFPIM en rapport avec la gestion de ses investissements.

Annuellement, une évaluation des performances non-financières des entreprises du portefeuille sera réalisée, au départ du questionnaire ESG. À nouveau, si certains risques en matière de durabilité sont identifiés, cette évaluation peut donner lieu à l'établissement de lignes directrices à suivre ou d'un plan d'action à mettre en œuvre pendant la durée de l'investissement.

Si le niveau de maturité ESG de l'entreprise stagne, voire régresse, SFPIM peut envisager de réduire son exposition ou, en dernier recours, de désinvestir. Il n'y a cependant aucun automatisme. SFPIM privilégie toujours le dialogue constructif pour tenter de modifier les pratiques des entreprises et améliorer leur performance à long terme. L'objectif est d'aider les entreprises du portefeuille à rendre leurs activités plus durables.

SFPIM coordonne régulièrement sa voix avec celles d'autres investisseurs.

À partir de 2024, SFPIM publiera annuellement un rapport sur les performances non-financières des sociétés de son portefeuille dans son rapport annuel.

La Société a également fait des investissements à impact, l'un des grands axes de sa stratégie pour 2020-2025. Au-delà de l'investissement socialement responsable, la Société réserve donc une partie de ses investissements à des entreprises spécifiquement dédiées au développement de solutions qui visent à générer des impacts environnementaux et sociaux positifs. Les piliers 'transport & mobility' et 'energy & utilities' visent également à répondre aux défis de notre société.

L'Accord du Gouvernement du 30 septembre 2020 prévoit en outre de charger la Société, en mission déléguée, de la conception et de la mise en place d'un ou plusieurs outils d'investissement focalisés notamment sur la transition durable de l'économie belge et la lutte contre les changements climatiques.

Dans ce contexte, deux outils ont vu le jour.

D'une part, en 2021, SFPIM a constitué et financé, pour le compte du Gouvernement, une filiale spécialement dédiée aux investissements dans des projets de relance, dénommée Relaunch for the Future.

D'autre part, SFPIM a été chargée fin 2022, d'investir pour le compte du Gouvernement dans des sociétés ayant des activités contribuant à la transition écologique au départ d'une enveloppe spécialement dédiée par le Gouvernement à ce thème. C'est dans ce contexte que le Comité d'investissement écologique a été mis en place. La Charte d'investissement de cette enveloppe dédiée à la transition écologique est disponible sur le site internet de SFPIM.

En adhérant à la « charte relative à l'exercice d'une fonction d'administrateur dans une société dans laquelle la Société fédérale de Participations et d'Investissement détient une participation », les administrateurs qui veillent à la représentation de ses intérêts au sein des entreprises de son portefeuille se sont également engagés à favoriser dans toute la mesure du possible, le développement de hauts standards en matière de travail, d'éthique, d'environnement et de bonne gouvernance.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION**



Une attention particulière est en outre portée à la prévention des risques liés aux investissements dans des paradis fiscaux.

*SFPIM une entreprise socialement responsable*

Dans le même temps, la Société cherche à améliorer ses propres comportements. En 2023, elle a continué à faire vivre les valeurs fondamentales qu'elle défend, par l'intermédiaire de ses administrateurs et collaborateurs auxquels il est demandé d'agir quotidiennement en conformité avec les principes de son code d'éthique et de déontologie, son règlement en matière de transactions sur instruments financiers, ainsi que sa charte de gouvernance. Il est également renvoyé à la section spécifique du présent rapport quant à la politique de diversité.

SFPIM encourage également tous ses collaborateurs à privilégier en permanence la piste du recyclage, et l'utilisation de technologies respectueuses de l'environnement. Elle promeut par ailleurs des pratiques de mobilité durable avec une politique automobile intégralement électrifiée depuis le 30 juin 2023, et l'instauration d'un budget mobilité.

Enfin, SFPIM échange et collabore régulièrement avec différentes administrations ou instances publiques au niveau régional, national et européen en vue de définir une stratégie durable pour les finances et les investissements de la Belgique.

SFPIM a par ailleurs contribué à la création d'un institut belge pour l'impact (*Impact Finance Belgium*) et au lancement de la première *Impact Week* belge. L'objectif est de sensibiliser les acteurs du monde économique, financier et politique au financement à impact sociétal.

Elle est aussi membre de l'association belge des acteurs en private equity & venture capital, actifs en Belgique, et contribue dans ce cadre aux travaux et à l'échange de bonnes pratiques en matière d'ESG.

Pour plus d'informations au sujet des sociétés du portefeuille de la Société, il est renvoyé aux rapports des entreprises elles-mêmes. Le contenu concret à donner à la *Corporate Social Responsibility* est propre à chaque entreprise en fonction de la nature et la localisation de ses activités.

**4. Rapport sur les paiements aux gouvernements**

SFPIM a réalisé des paiements pour un montant de 419.449.055,55 EUR à l'État belge en 2023. Le détail de ces paiements est repris ci-dessous :

	<b>Montant - EUR</b>
Dividende de l'exercice 2022 de la SFPI versé en 2023	
- SFPI	31.968.710,20
Dividende reversé à l'État dans le cadre des missions déléguées	
- Belgique	390.472.657,55
Capital de prêt reversé à l'État dans le cadre des missions déléguées	
- AviaPartners	1.500.000,00
Intérêts reversés à l'État dans le cadre des missions déléguées	
- AviaPartners	1.358.758,45
Rémunération du Commissaire du gouvernement	
- Commissaire du gouvernement SFPI	9.943,69
<b>Total</b>	<b>419.449.069,95</b>



**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS****RAPPORT DE GESTION****5. Rémunérations supplémentaires aux émoluments du mandat de commissaire**

Dans le cadre du projet de centralisation, SFPIM a octroyé 21.642,38 EUR de rémunération supplémentaire aux émoluments du mandat de commissaire à la société Mazars Réviseur d'Entreprises SCRL, ayant son siège Avenue du Boulevard 21, boîte 8 à 1210 Saint-Josse-ten-Noode, inscrite au Registre des Personnes Morales sous le numéro d'entreprise 0428.837.889, représentée par Monsieur Sébastien Schueremans.

\*\*\*

Nous restons, bien évidemment, à votre entière disposition pour tout renseignement supplémentaire.

Nous proposons à l'assemblée générale des actionnaires d'approuver dans leur ensemble les comptes annuels pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023 et d'affecter les résultats de la manière proposée dans le présent rapport. Nous lui proposons également d'accorder la décharge aux administrateurs et au commissaire pour les actes accomplis dans le cadre de l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social susmentionné.

Fait à Bruxelles, le 12 mars 2024,

\_\_\_\_\_  
Koenraad Van Loo  
Administrateur-délégué

\_\_\_\_\_  
Laurence Bovy  
Présidente

**RAPPORT DES COMMISSAIRES**The Mazars logo consists of the word "mazars" in a bold, lowercase, blue sans-serif font. Above the letters 'a' and 'z' are three curved lines in shades of blue and green, suggesting a globe or a stylized 'M'.

Manhattan Office Tower  
Avenue du Boulevard 21 bte 8  
1210 Bruxelles  
Belgique  
Tél: +32 (0)2 779 02 02  
[www.mazars.be](http://www.mazars.be)

**FPIM-SFPI SA****Rapport du commissaire**

Exercice 31.12.2023

**RAPPORT DES COMMISSAIRES****mazars**

FPIM-SFPI SA

Numéro d'entreprise: BE 0253.445.063

**Rapport du commissaire à l'assemblée générale de  
FPIM-SFPI SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2023**

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de FPIM-SFPI SA (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 10 mai 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant 17 exercices consécutifs.

**Rapport sur les comptes annuels****Opinion sans réserve**

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 9.709.376.922 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 504.038.236 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

**Fondement de l'opinion sans réserve**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES**

FPIM-SFPI SA

Numéro d'entreprise: BE 0253.445.063

**Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels**

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

**Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous



**RAPPORT DES COMMISSAIRES**

FPIM-SFPI SA

Numéro d'entreprise: BE 0253.445.063

concluons à l'existence d'une incertitude significative; nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

**Autres obligations légales et réglementaires****Responsabilités de l'organe d'administration**

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

**Responsabilités du commissaire**

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

**Aspects relatifs au rapport de gestion**

À l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

**Mention relative au bilan social**

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, §1er, B° du Code des sociétés et des associations, traite tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Nous tenons à mettre en évidence que pour l'établissement du bilan social et des données relatives aux efforts de formations, la Société se base sur les données du secrétariat social et des bureaux intermédiaires.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES**

FPIM-SFPI SA

Numéro d'entreprise: BE 0253.445.063

**Mention relative aux documents à déposer conformément à l'article 3:12, §1er, 5°, 7° et 9° du Code des sociétés et des associations**

Tous les documents à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1, 5°, 7° et 9° du Code des sociétés et des associations reprennent – tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu – les informations requises par ce Code et ne comprennent pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mission.

**Mentions relatives à l'indépendance**

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe des comptes annuels.

**Autres mentions**

- Les comptes de droits et engagements hors bilan ne sont pas utilisés par la Société. L'exhaustivité et l'évaluation des engagements hors bilan s'appuient sur la confirmation de la direction et de tiers en la matière. Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, et à l'exception de ce qui précède, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La Société n'a pas respecté les dispositions du Code des sociétés et des associations en matière de délais de convocation et de remise au commissaire et aux actionnaires des documents requis pour l'assemblée générale. Nous n'avons pas à vous signaler d'autre opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Bruxelles, le 19 mars 2024

**MAZARS REVISSEURS D'ENTREPRISES SRL**  
Commissaire  
Représentée par

Sébastien SCHUEREMANS  
Réviseur d'Entreprises

Rapport du Commissaire  
Exercice 2023

**RAPPORT DES PAIEMENTS AUX GOUVERNEMENTS*****Rapport sur les paiements aux gouvernements***

	<b>Montant - EUR</b>
Dividende de l'exercice 2022 de la SFPI versé en 2023	
- <i>SFPI</i>	31.968.710,26
Dividende reversé à l'Etat dans le cadre des missions déléguées	
- <i>Belfius</i>	380.422.657,55
Capital de prêt reversés à l'Etat dans le cadre des missions déléguées	
- <i>AviaPartner</i>	1.500.000,00
Intérêts reversés à l'Etat dans le cadre des missions déléguées	
- <i>AviaPartner</i>	1.558.758,45
Rémunération du Commissaire du gouvernement	
- <i>Commissaire du gouvernement SFPI</i>	9.943,69
<b>Total</b>	<b>415.460.069,95</b>

**BILAN SOCIAL**

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

325

**ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES****TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL****Au cours de l'exercice****Nombre moyen de travailleurs**

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Temps plein	1001	24,9	16,6	8,3
Temps partiel	1002	5,8	1,0	4,8
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	29,5	17,4	12,1

**Nombre d'heures effectivement prestées**

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Temps plein	1011	40.270	26.999	13.271
Temps partiel	1012	7.036	1.265	5.771
Total	1013	47.306	28.264	19.042

**Frais de personnel**

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Temps plein	1021	5.723.811	4.252.543	1.471.269
Temps partiel	1022	741.288	0	741.288
Total	1023	6.465.099	4.252.543	2.212.557

**Montant des avantages accordés en sus du salaire**

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
	1033	15.018	9.827	5.191

**Au cours de l'exercice précédent**

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	24,6	13,6	11,0
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	39.134	22.104	17.030
Frais de personnel	1023	5.106.657	2.792.163	2.314.494
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	14.792	8.688	6.104

**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)**

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>A la date de clôture de l'exercice</b>				
<b>Nombre de travailleurs</b>	105	27	5	31,2
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée	110	27	5	31,2
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
<b>Par sexe et niveau d'études</b>				
Hommes	120	18	1	18,8
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202	3		3,0
de niveau universitaire	1203	15	1	15,8
Femmes	121	9	4	12,4
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	1	1	1,9
de niveau supérieur non universitaire	1212	3		3,0
de niveau universitaire	1213	5	3	7,5
<b>Par catégorie professionnelle</b>				
Personnel de direction	130	17	4	20,3
Employés	134	10	1	10,9
Ouvriers	132			
Autres	133			

**PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ**

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
<b>Au cours de l'exercice</b>			
Nombre moyen de personnes occupées	150	0,5	1,5
Nombre d'heures effectivement prestées	151	370	996
Frais pour la société	152	10.487	53.655

**TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE****ENTRÉES**

**Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice**

**Par type de contrat de travail**

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	6		6,0
210	6		6,0
211			
212			
213			

**SORTIES**

**Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice**

**Par type de contrat de travail**

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

**Par motif de fin de contrat**

Pension

Chômage avec complément d'entreprise

Licenciement

Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	1	1	1,5
310	1	1	1,5
311			
312			
313			
340		1	0,5
341			
342	1		1,0
343			
350			

**RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE****Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés	5801	9	5811	6
Nombre d'heures de formation suivies	5802	274	5812	148
Coût net pour la société	5803	31.814	5813	15.913
dont coût brut directement lié aux formations	58031	29.644	58131	14.552
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	2.170	58132	1.361
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour la société	5823		5833	

**Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour la société	5843		5853	

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	9	5811	6
5802	274	5812	148
5803	31.814	5813	15.913
58031	29.644	58131	14.552
58032	2.170	58132	1.361
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

## RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

## Rapport de rémunération (EUR)

SFPIM - Conseil d'administration et comités spécialisés											
	Conseil d'administration		Comité stratégique		Comité de rémunération		Comité d'audit		Comité de Fonds de transition écologique		Total
	Montant brut (€)	Taux de présence	Montant brut (€)	Taux de présence	Montant brut (€)	Taux de présence	Montant brut (€)	Taux de présence	Montant brut (€)	Taux de présence	
Laurence Bovy Présidente	0	100%	0	100%	0	50%	N/A	N/A	N/A	N/A	0
Koenraad Van Loo Administrateur délégué	0	100%	0	100%	N/A	N/A	N/A	N/A	0	67%	-
Koen Schoors Vice-président	16.733	70%	9.600	89%	N/A	N/A	N/A	N/A	0	83%	26.333
Olivier Henin Vice-président	16.733	100%	10.800	100%	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	27.533
Lieve Schuermans Administratrice	11.155	100%	N/A	N/A	N/A	N/A	2.800	75%	N/A	N/A	13.955
Renaat Berckmoes <sup>1</sup> Administrateur	7.437	66%	N/A	N/A	1.200	100%	N/A	N/A	N/A	N/A	8.637
Nicolas Pire Administrateur	11.155	90%	N/A	N/A	N/A	N/A	2.400	87,5%	0	67%	13.555
Pierre Harkay Administrateur	11.155	90%	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	100%	11.155
Nathalie Ombelets Administratrice	11.155	90%	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	67%	11.155
Ariel Gonzalez <sup>2</sup> Administrateur	7.437	33%	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	7.437
Isabelle Callens Administratrice indépendante	11.155	80%	N/A	N/A	800	100%	N/A	N/A	0	83%	11.955
Kathleen Van den Neste Administratrice indépendante	11.155	100%	N/A	N/A	800	100%	4.200	100%	0	17%	16.155
Dieter Berckvens <sup>3</sup> Administrateur	3.718	100%	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	3.718
Caroline Goddeeris <sup>4</sup> Administratrice	3.718	75%	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	3.718

<sup>1</sup> Jusqu'au 16 août 2023<sup>2</sup> Jusqu'au 16 août 2023<sup>3</sup> A partir du 16 août 2023<sup>4</sup> A partir du 16 août 2023



**RAPPORT DE RÉMUNÉRATION**

<b>Rémunération Comité exécutif</b>			
	Fixe	Variable	Total
Koenraad Van Loo	257.561	28.651	286.212
Michaël Vanloubbeeck	205.585		
Céline Vaessen	185.122		
Tom Feys	182.924		

<b>Rémunération d'Administrateur au sein d'une filiale/participation</b>			
Nicolas Pire	Administrateur au Conseil d'administration de SFPIM-International		2.500

L'administrateur délégué bénéficie d'une pension de retraite et de survie fixée par le Conseil d'administration. En 2023, la société a participé au financement de l'assurance de l'administrateur délégué pour un montant de 95.048,28 EUR. L'administrateur délégué a également bénéficié d'un véhicule de société, de l'utilisation d'un smartphone et d'une tablette dont les avantages en nature représentent 4.415,88 EUR.

Dans les montants repris ci-dessus sont inclus les avantages en nature liés aux véhicule, smartphone, tablette, ordinateurs portables dont bénéficient des membres du Comité Exécutif. Les montants concernant ces avantages en nature s'élèvent respectivement à 3.315,08 EUR pour Monsieur Vanloubbeeck, à 2.155,25 EUR pour Madame Vaessen et à 4.672,77 EUR pour Monsieur Feys. En outre, ils bénéficient chacun d'une assurance groupe pour un montant de 63.983,70 EUR pour Monsieur Vanloubbeeck, 26.788,86 EUR pour Madame Vaessen et 52.515,00 EUR pour Monsieur Feys pour l'année 2023.

Pour l'année 2023, la présidente a renoncé à percevoir toutes rémunérations fixes et aux jetons de présence à percevoir en sa qualité de présidente, d'administratrice et de membre de comités spécialisés, ainsi qu'aux avantages en nature attachés à la fonction de présidente.